



Observatoire de l'Action Gouvernementale, asbl

Siège social: Bujumbura - Burundi B.P: 3113 Bujumbura Tél: 22 21 8820

E-mail : oag@telema.bi Site Web: www.oag.bi

**Impact de l'adhésion du Burundi à
l'EAST AFRICAN COMMUNITY**

Bujumbura, Avril 2009

Matière	Page
Table des matières.....	iii
Remerciements.....	vii
Abréviations.....	ix
Résumé exécutif.....	xi
0. Introduction Générale.....	1
0.1. Préliminaires.....	1
0.2. Objectif de l'étude.....	2
0.3. Note méthodologique.....	2
0.4. Articulation du rapport.....	4
Chapitre 1 : Bref aperçu sur la situation actuelle du Burundi	5
1.1. Les principaux indicateurs économiques.....	5
1.1.1. Une économie basée sur une agriculture peu développée.....	5
1.1.2. Un secteur privé peu développé.....	6
1.1.3. La cherté du financement et le faible niveau d'épargne...	6
1.1.4. Un système de taxation très contraignant.....	8
1.1.5. Des infrastructures peu développées.....	9
1.1.6. La mauvaise gouvernance et un niveau élevé de	

	corruption.....	9
1.1.7.	Une reprise économique très lente après la guerre.....	10
1.1.8.	Une économie trop dépendante de l'aide extérieure et de l'endettement	12
1.1.9.	Balance commerciale déficitaire	12
1.1.10.	La faiblesse du commerce des services.....	14
1.2.	Quelques indicateurs sociaux.....	15
1.3.	Situation politique et diplomatique.....	19
1.4.	Situation administrative.....	19
1.5.	Situation sécuritaire.....	20

Chapitre 2 : Intérêt de l'adhésion du Burundi à l'EAST African Community.....

		20
2.1.	Historique de la Communauté Est Africaine.....	21
2.2.	Les étapes de l'intégration dans l'EAC.....	23
2.3.	Les objectifs de l'East African Community.....	24
2.4.	Les principes fondamentaux de l'intégration dans l'EAC..	24
2.5.	Les chances de réussite de l'intégration du Burundi dans l'EAC.....	25
2.5.1.	Conditions de réussite d'une intégration dans les pays en développement.....	25
2.5.2.	Conditions de réussite de l'East African Community.....	27
2.5.3.	Pourquoi l'adhésion du Burundi à l'EAC ?.....	30
2.5.4.	Appréciation des Burundais sur l'adhésion du Burundi dans l'EAC.....	31
2.6	L'analyse SWOT de l'entrée du Burundi dans l'East	

	African Community	33
2.6.1.	Les atouts.....	33
2.6.2.	Les faiblesses.....	33
2.6.3.	Les Opportunités.....	35
2.6.4.	Les menaces	42
2.7.	Les défis qui restent à relever.....	43
 Chapitre 3 : Impact des diverses étapes de l'intégration du Burundi dans l'East African Community.....		 46
3.1.	Mécanismes d'évaluation des effets de l'adhésion du Burundi à l'East African Community.....	46
3.2.	Analyse des impacts des divers degrés de l'intégration du Burundi à l'East African Community.....	47
3.2.1.	Impact de l'intégration sur l'économie burundaise.....	48
3.2.1.1.	Impact sur les recettes de l'Etat.....	48
3.2.1.2.	Impact sur les consommateurs.....	53
3.2.1.3.	Impact sur les industriels et les opérateurs économiques.	55
3.2.2.	Impact de l'intégration au niveau social.....	61
3.2.3.	Impact de l'intégration au niveau politique.....	65
3.2.4.	Impact de l'intégration au niveau diplomatique.....	68
3.2.5.	Impact de l'intégration au niveau sécuritaire.....	70
 Conclusion générale et Recommandations.....		 75
	Conclusion générale.....	75

Recommandations.....	78
Revue documentaire.....	88
Annexes.....	I

Remerciements.

Aux termes de la présente étude, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier le consultant, Mme Rose-Fidélité NDAYISHIMIYE, pour son apport précieux dans l'analyse de l'impact de l'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de Pilotage et de lecture de l'étude dont les noms suivent :

Monsieur Onesphore NDUWAYO, Président de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Christophe SEBUDANDI, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale;

Monsieur Melchior NDAYIMIRIJE, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale,

Monsieur Jean Bosco NZOSABA, Chargé de la Communication à l'Observatoire de l'Action Gouvernementale

Monsieur Alain NIYUBAHWE Lecteur Indépendant

Monsieur Cyriac NZIRORERA, Lecteur Indépendant

Monsieur Vénérand NGENDAKUMANA, Lecteur Indépendant

Ses remerciements vont enfin à l'endroit de l'ONG belge « 11 11 11 » pour son appui financier.

LES ABREVIATIONS

ALENA	: Accord de Libre Echange Nord Américain
APE	: Accord de Partenariat Economique
ASARECA	: Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa
BM	: Banque Mondiale
BRB	: Banque de la République du Burundi
CCIB	: Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat du Burundi
CEEAC	: Communauté Economique des East d'Afrique centrale
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CERED	: Centre d'Etudes et de Recherches en Economie du développement
CERNEA	: Centre d'Etudes et de Recherches pour une nouvelle Economie Appliqué
CIF	: Cost Insurance Fret
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
EABC	: East African Business Council
EABS	: East African Backbone System
EAC	: East African Community
EAFCFA	: East African Coffees Association'
EASSY	: East African Submarine System
FAO	: Food and Agriculture Organisation
IBN	: Initiative du Bassin du Nil
ISCAM	: Institut Supérieur des Cadres Militaires
IUCEA	: InterUniversity Council for East Africa
MERCOSUR	: Mercado Comun del Sur = Communauté économique

des pays d'Amérique du Sud

OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
PAGE	: Projet d'Appui à la Gestion Economique
PECO	: Pays de l'Europe de l'Est et orientale
PESTEL	: Politiques, Economiques, Sociales, Technologiques, Ecologiques et Légaes
PMA	: Pays moins avancés
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RNDH	: Rapport National de Développement Humain
RSA	: République Sud Africaine
SADC	: Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe
SIGEFI	: Système Intégré des Finances Publiques
SOSUMO	: Société Sucrière du Moso
SRDI	: Société Régionale de développement de l'Imbo
STABEX	: Fonds de Stabilisation des recettes d'exportation
SWOT	: Strengths, Weakeness, Opportunities and Threats
SYSMIN	: Fonds spécial pour les produits miniers
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
TT	: Taxes de Transactions
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	: United Nations for Children's fund
USA	: United States of America
USD	: United states dollar

RESUME EXECUTIF

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dès le 1^{er} Juillet 2007, le Burundi est membre de l'East African Community. L'intégration au sein de cette Communauté sera globale et touchera tous les degrés jusqu'à la fédération politique. En outre, la conception de cette intégration a touché tous les domaines de la vie des Nations et des peuples. En effet, les objectifs de la Communauté¹ sont de développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les États membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires.

Le Burundi étant présumé comme étant le maillot le plus faible de tout le groupe des pays de l'EAC, la plupart de Burundais se posent encore des questions sur les chances de succès du Burundi dans cette nouvelle dynamique d'intégration régionale, qui s'ajoute à tant d'autres dont le Burundi fait partie. Les hommes d'affaires, les populations, les décideurs politiques et les autres agents des diverses administrations ont besoin de savoir, chacun en ce qui le concerne, les gains qu'il tirera de cette nouvelle appartenance à un autre bloc régional. En effet, l'intégration régionale amène toujours des opportunités et des menaces. Des doutes ne manqueraient donc pas au niveau de l'opinion burundaise, puisque, tenant compte des expériences des intégrations africaines et des théories économiques sur la réussite de l'intégration dans les pays en développement, les chances de tirer pleinement profit et de manière équitable ; des retombées de cette intégration ne sont pas assurées.

Des analyses à divers niveaux, sur les chances et les voies de tirer profit de cette intégration étaient donc nécessaires. Il est en outre du devoir des organisations qui en ont la capacité, d'appuyer le gouvernement pour se préparer à faire bénéficier aux Burundais, de bonnes retombées des engagements qu'il a signés.

Le débat n'est plus de savoir s'il en valait la peine ou pas d'entrer dans l'EAC. Le jeu est déjà joué et l'heure est plutôt d'agir rapidement à tous les niveaux pour le respect des engagements pris mais aussi pour que

¹ EAC, *Traité établissant la Communauté Est Africaine*, 2006-2007, Article 5

les burundais puissent profiter au maximum des retombées de l'intégration dans l'EAC. Certaines administrations et secteurs d'activités nécessitent une réforme rapide afin de s'adapter aux réalités du moment.

Même s'il s'avère pour le moment difficile de bien étayer à **priori**, l'impact global de l'intégration du Burundi à l'East African Community, une compréhension des enjeux de l'intégration, basée sur l'analyse des risques et des opportunités, nous permettra de prédire et d'anticiper l'analyse d'impact.

B. CONSIDERATIONS SUR L'ADHESION DU BURUNDI A LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE

Le Burundi est membre de plusieurs grands ensembles africains : l'EAC, la CEEAC, le COMESA, le NBI, la CEPGL, La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, etc. L'intégration au sein de l'EAC est la plus récente. Outre le Burundi, l'EAC regroupe les autres pays de la sous-région Est : le Rwanda, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie. Le Burundi est entré dans l'EAC à la phase de l'Union douanière mais d'autres étapes de l'intégration sont prévues par le traité. L'intégration se poursuivra jusqu'à la Fédération politique en passant par le marché commun et l'union économique et monétaire.

Comme démontré dans la plupart des intégrations africaines, les économies des pays de l'EAC remplissent très peu de conditions de réussite d'une intégration : leurs structures de production et de consommation sont peu diversifiées, toutes ces économies sont basées sur des produits primaires et les gains dynamiques en termes d'économie d'échelle sont limités. En outre, la prédominance des recettes fiscales dans les recettes globales fait que, l'impact du libre échange et de l'Union douanière, risque d'être négatif sur l'économie du Burundi. Au sein de l'EAC, l'absence d'un pays moteur, suffisamment fort pour remorquer les autres, en supportant les coûts de l'intégration, est un indicateur qui sème le doute sur la viabilité de cette communauté.

Par contre, la baisse des coûts de transaction peut favoriser les flux des échanges et des investissements.

A côté des mobiles d'ordre économiques, les enjeux sociopolitiques, diplomatiques et sécuritaires justifient l'intégration entre les pays en développement, en l'occurrence, ceux de l'EAC.

Le Burundi adhère à l'EAC avec une économie qui accuse beaucoup de faiblesses et ; comparée à celles des autres pays de l'EAC, le Burundi semble être le maillot le plus faible du groupe. L'économie burundaise est basée sur une agriculture de subsistance. Les exportations d'origine agricole se limitent au café, au thé et dans une moindre mesure, au sucre. Le secteur privé burundais est peu développé avec beaucoup de difficultés à décrocher des financements propices à son développement. Le Burundi applique toujours un système de taxation très contraignant. L'imposition est élevée et les droits de douanes sont encore élevés. Les matières premières et les équipements, détaxés dans le reste de la communauté, sont encore taxés au taux de 5 et 10% respectivement. Les infrastructures de soutien à la production et à la commercialisation sont encore peu développées. Beaucoup de barrières non tarifaires handicapent le développement des affaires. Il s'agit des pratiques de corruption, du développement des activités informelles, de la lenteur et de la complication des procédures, etc. Les indicateurs de gouvernance et de facilité de monter les affaires ne sont pas rassurants et le Burundi est classé parmi les derniers pays au monde.

Malgré l'arrêt de la guerre, la reprise économique est très lente. Avec une balance commerciale structurellement déficitaire, l'économie burundaise est trop dépendante de l'extérieur.

Les indicateurs sociaux semblent être les plus faibles par rapport à ceux des autres pays de l'EAC. Le Kenya et l'Ouganda sont classés parmi les pays à indicateurs de niveau moyen tandis que le Rwanda, la Tanzanie et le Burundi, sont dans la catégorie d'indicateurs de faible niveau mais, le Burundi est le dernier du groupe. Le Burundi a une forte croissance démographique, ce qui cause une forte pression sur les ressources disponibles, un grand chômage à la fois en milieu rural et urbain, un fort taux d'analphabétisme, une faible culture de mobilité, etc.

Malgré toutes ces faiblesses, le Burundi a intérêt à adhérer à l'EAC. Une analyse SWOT de l'entrée du Burundi dans l'EAC révèle que des opportunités existent et sont nombreuses tant au niveau économique que sociopolitique, à condition que le gouvernement, les hommes

d'affaires et les autres citoyens burundais, s'y préparent. En effet, le Burundi partage avec les pays de la communauté, beaucoup d'enjeux économiques et politiques. A côté des échanges commerciaux, certains pays de l'EAC partagent un passé et une histoire communs avec le Burundi. Au niveau politique, ces pays ont joué un rôle important dans l'aboutissement du processus de paix au Burundi.

Notons néanmoins que des faiblesses et des menaces sont aussi nombreuses, ce qui pourrait handicaper l'épanouissement des Burundais, hommes d'affaires surtout, si les réformes et les préparatifs nécessaires ne sont à entrepris au moment opportun. A côté des réformes macroéconomiques, des sensibilisations et des ajustements de systèmes de production et d'éducation sont urgents.

La mesure des effets de l'adhésion du Burundi à l'EAC repose sur l'évaluation des avantages en terme de bien être, résultant de la création de nouveaux flux d'échanges, de création de nouveaux investissements (attractivité des capitaux), de mise en place des réformes avec leurs effets sur la vie des populations, la réduction/augmentation des recettes, de réduction/augmentation des coûts de transaction, les profits résultant de la coopération économique et sociopolitique, la prévention des conflits et la création des interdépendances socio-culturelles et politiques entre les pays de l'EAC.

C. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

Les impacts de l'adhésion du Burundi à l'EAC sont à la fois positifs et négatifs mais la balance est plutôt du côté positif. L'analyse des effets de l'intégration du Burundi à l'EAC sur le marché, l'économie et la politique, le social, la diplomatie et la sécurité des Burundais, s'est basée sur les avantages et inconvénients réels et probables sur les recettes fiscales, sur les consommateurs, sur les opérateurs économiques, sur les relations politiques et diplomatiques, sur les harmonisations de politiques et de règles, sur les échanges socioculturelles et sur les interdépendances au niveau sécuritaire. L'analyse est séquentielle en fonction des divers acteurs et des diverses étapes de l'intégration. En balançant les coûts et les gains de

cette intégration, les faits laissent espérer que le Burundi en tirera profit.

Au niveau économique, les échanges d'expériences entre entrepreneurs de la communauté, le programme de développement communautaire, les diverses réformes macroéconomiques, les bienfaits de la concurrence avec la créativité qu'elle crée, la baisse des prix de consommation, la réduction des barrières au commerce, la mobilisation des financements pour financer les infrastructures, vont engendrer beaucoup d'opportunités pour le Burundi en général et pour les opérateurs économiques en particulier.

En revanche, le Burundi pourrait perdre au niveau de la disparition des microentreprises peu compétitives, de la fuite des cerveaux, de la difficulté de contrôle des mouvements des forces négatives et de la possible réduction des recettes fiscales, liée à la mise en application du libre échange et de l'Union Douanière. Néanmoins, la prévisible perte de recettes peut être compensée par le surplus de collecte d'impôts sur les nouveaux investissements, la multiplicité des entreprises et des activités du secteur informel qui vont regagner le secteur formel, par la moindre évasion fiscale et la réduction des pratiques de corruption, de fraudes et de paiements illicites de taxes.

Au niveau politique et diplomatique, les impacts pourraient être à la fois positifs et négatifs. D'un côté, la crédibilité et la confiance entre les Etats seront nettement améliorées, ce qui pourrait amener les partenaires de la communauté à s'investir dans la résolution des problèmes politiques nationaux et interétatiques. Avec l'adoption des clauses de l'Union Sociale et Politique, la gouvernance politique et les droits des citoyens pourraient être meilleurs et la pression diplomatique pour résoudre les problèmes internes des Etats pourrait faire asseoir la paix dans la communauté. En revanche, avec une si grande ouverture et tenant compte de l'instabilité des divers pays de l'EAC, il ya lieu de craindre que l'échec de l'intégration pourrait empirer les situations politico sécuritaires des Etats, en l'occurrence le Burundi, qui a un paysage politique et sécuritaire encore très fragile.

Au niveau social, le Burundi pourra profiter des programmes conjoints de développement, des mécanismes de protection sociale, de la

mobilité de main d'œuvre, du développement des systèmes éducatif et sanitaire, etc.

Au niveau sécuritaire, la sécurisation des frontières et le renforcement des contrôles frontaliers est un atout important. L'engagement conjoint à la création d'un climat de stabilité intra et inter Etats est un autre atout pour un pays comme le Burundi qui vient d'être secoué par 15 ans de guerre.

Baucoup de défis restent encore à relever. Certains ont trait à la lourdeur du travail qui reste à faire pour faire aboutir les réformes, d'autres sont liés au manque d'information, au revers de l'entrée tardive du Burundi dans l'EAC avec la nécessité de demander de reconsidérer certains points du traité qui nécessitent une renégociation, aux difficultés de suppression des barrières non tarifaires, à la maîtrise de l'Anglais, aux conflits d'intérêts qui pourraient naître dans la communauté, à la mobilisation des participations au financement de l'EAC, aux éventuelles chutes de recettes et aux modalités de leur compensation ainsi qu'aux mesures de sauvegarde à renégocier.

Recommandations

Afin de mieux profiter des avantages de l'intégration du Burundi à l'EAC, une préparation et une action rapide et musclée doivent être entreprises par le Burundi.

Ainsi, pour profiter de cette adhésion à l'EAC, diverses stratégies sont à mettre en œuvre, à divers niveaux : Gouvernement burundais, entrepreneurs, partenaires du développement, Chambre de commerce, secteur financier et autres entreprises, écoles et comité de pilotage.

Recommandations à l'endroit du gouvernement

- Poursuivre la négociation sur certains points sensibles, afin de faire profiter aux Burundais des avantages de son adhésion à l'EAC : les produits sensibles, les sauvegardes, la compensation des déficits,, le calcul de la base taxable, la langue de travail, etc.
- S'impliquer fortement dans la suppression des barrières non tarifaires

- Mener des réformes institutionnelles, macroéconomiques adéquates afin de créer un environnement permettant aux Burundais de tirer profit de l'intégration.
- Poursuivre les séances de sensibilisation et de formation pour permettre aux Burundais d'être informés et d'être prêts à participer pleinement aux activités et aux programmes de la communauté.
- Mettre sur pied un programme de soutien aux industriels burundais pour permettre à ces derniers d'être à mesure d'entrer en compétition avec leurs pairs de la région.
- Respecter les engagements pris et dans les délais
- Faire une évaluation à mi-parcours et à la fin de chaque étape pour s'assurer que le Burundi est en train de tirer profit de son adhésion à l'EAC
- Améliorer la sécurité intérieure pour gagner la confiance des investisseurs et des autres partenaires
- S'inspirer activement des structures de gestion sécuritaire régionale comme EAPCO² et SARPCO³
- Mettre à contribution les structures chargées de faire des propositions de réformes au sein des Ministères sectoriels
- Mettre en place des mécanismes d'information, de vulgarisation et de médiatisation des réformes et des dossiers en cours au sein de l'EAC
- Garder les équipes de négociation permanentes et, les appuyer, au besoin, par des techniciens maîtrisant certains dossiers.

Recommandations à l'endroit des opérateurs économiques

- Aligner leurs productions aux standards internationaux, tout en essayant de réduire les coûts afin d'être assez compétitifs dans le nouvel environnement.
- Se former et s'informer sur les opportunités à explorer,
- Etre actifs dans les réformes mais aussi dans les activités de la communauté pour défendre leurs intérêts,
- Se créer des réseaux d'information et de coopération dans la sous-région,

² East African Police Chiefs Organisation

³ Southern African Régional Police Chiefs Cooperation Organisation

- Militer en faveur de l'accélération des réformes assainissant le climat des affaires,
- Adopter le système de travail 24h/24 comme c'est fait dans d'autres pays de la Communauté.

Recommandations à l'endroit du comité de pilotage

- Veiller à ce que les réformes soient correctement menées et à temps
- Informer l'opinion sur l'état d'avancement de l'intégration
- Eclairer les décideurs sur le choix des délégués du Burundi aux séances de travail de l'EAC en insistant sur les compétences en fonction des domaines des sujets à l'ordre du jour

Recommandation à l'endroit des écoles et Universités

- Adapter les programmes enseignés
- Insister sur la maîtrise de l'Anglais
- Participer dans les compétitions organisées dans le cadre de l'EAC
- Profiter des programmes d'échanges d'expériences de l'EAC

O. INTRODUCTION GENERALE

O.1. Préliminaires

Depuis 2007, le Burundi fait partie de l'East African Community. Il est aussi membre de plusieurs grands ensembles économiques régionaux tels : la CEEAC, le COMESA, le NBI, la CEPGL, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

Les mobiles de l'entrée du Burundi à l'East African Community sont surtout d'ordre commercial mais aussi d'ordre politique. Au moment de l'adhésion du Burundi et du Rwanda, l'intégration dans l'EAC était à l'étape de l'Union Douanière.

Une comparaison sommaire des indicateurs économiques et sociaux des pays membres de l'EAC, montre que le Burundi est le maillot le plus faible du groupe.

L'économie burundaise est minée par une multitude de faiblesses qui limitent sa compétitivité : une économie basée sur une agriculture peu développée, un secteur privé peu développé, une cherté du financement et un faible niveau d'épargne, un système de taxation très contraignant, des infrastructures peu développées, une mauvaise gouvernance et un niveau élevé de corruption, une reprise économique très lente après la guerre, une économie trop dépendante de l'aide extérieure et de l'endettement, une balance commerciale déficitaire, etc.

Au niveau des indicateurs sociaux, le Burundi accuse un faible niveau des indicateurs de développement humain, une forte croissance démographique causant une forte pression sur les ressources disponibles, un grand chômage à la fois dans le milieu rural et urbain, un fort taux d'analphabétisme, une faible culture de mobilité, etc.

Le paysage politique et sécuritaire burundais est encore très perturbé par les séquelles de la guerre politico ethnique et la persistance de la criminalité et des vols à main armée. La jeune démocratie burundaise a besoin d'un soutien de la communauté pour s'enraciner.

Considérant l'enclavement du Burundi, la faiblesse de son économie, les échecs de l'ancienne EAC et des autres grands ensembles africains, auxquels le Burundi appartient ou non, certains Burundais se posent des questions sur les chances de succès du Burundi dans cette

nouvelle dynamique d'intégration régionale, qui s'ajoute à tant d'autres dont le Burundi fait partie.

L'intégration du Burundi à l'EAC touchera tous les domaines de la vie et le Burundi s'est engagé à accomplir toutes ses étapes, malgré le doute qui persiste sur les retombées de cette adhésion.

C'est dans ce contexte que, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, a commandité une étude sur « L'impact de l'adhésion du Burundi à l'EAC », afin d'éclairer l'opinion en général ; les hommes d'affaires et les décideurs politiques en particulier, sur les gains et des coûts de cette nouvelle appartenance à un autre bloc régional.

0.2. Objectifs de l'étude

Alors que le Burundi avance dans l'intégration à l'EAC, différents acteurs hésitent encore et perçoivent l'adhésion du Burundi à l'East African Community comme une menace aux affaires des burundais.

L'objectif global de cette étude est de contribuer à éclairer l'opinion sur les perspectives d'impact de l'adhésion du Burundi à l'EAC.

Les objectifs spécifiques sont :

- éclairer l'opinion publique sur la nécessité d'adhérer à l'EAC.
- identifier les contraintes, les risques et les atouts de l'adhésion du Burundi sur la sécurité, l'économie, la circulation des personnes, des biens et des services ;
- éclairer les industriels ou les autres opérateurs économiques sur les moyens de profiter de cette ouverture ;
- indiquer les mécanismes d'évaluation de l'effet de l'EAC sur le marché et sur l'économie nationale.

0.3. Note méthodologique

Le processus d'analyse a commencé par la revue documentaire sur les théories de l'intégration (ouvrages), sur la lecture du traité et protocoles d'accords de l'intégration dans l'EAC et sur la lecture des études déjà faites sur l'intégration du Burundi à cette communauté.

Une collecte des données nécessaires a suivi et s'est basé sur les informations disponibles sur le marché, dans les administrations (statistiques de l'EAC, les visites du site de l'EAC, les données du Ministère du commerce, du Ministère de l'intégration régionale, les études et rapports de la BRB, les données fournies par la cellule chargé des études et des réformes fiscales, données fournies par certains membres du comité de pilotage, les informations fournies par le SIGEFI, des services des douanes, des politiciens, des membres des corps de sécurité, des diplomates, des professeurs et dirigeants d'universités, etc.).

Le traitement des données s'est basé d'abord sur l'évaluation du degré de compétitivité de l'économie burundaise dans le nouveau contexte d'intégration économique. Une analyse SWOT de l'adhésion du Burundi à l'EAC, combinant l'analyse de l'environnement global et de l'environnement sectoriel a été ensuite faite.

L'analyse de l'environnement s'est basée sur un diagnostic externe retraçant les opportunités et les menaces que renferme cette adhésion. L'analyse économique du macro environnement s'est basée sur les PESTEL⁴, tandis que celle de l'environnement sectoriel ou microenvironnement a emprunté le modèle des forces concurrentielles de Michael Porter.

Le diagnostic interne dans le contexte d'intégration retrace les forces et les faiblesses du Burundi et ; pour mieux situer le Burundi ou pour donner un jugement de valeur sur ses forces et ses faiblesses, un benchmarking avec les données des autres pays a été fait, toutes les fois que les données étaient faciles à avoir. Dans le cas contraire, une analyse par scénarii ou par suppositions plausibles⁵ a été donnée.

Des impacts de l'intégration du Burundi sur l'économie, le marché et la société ont été relevés. Certains d'entre eux sont réels et basés sur des données déjà vérifiées puisque se rapportant à des étapes déjà franchies, d'autres ressortent d'une analyse probabiliste, soutenue par des expériences ou des théories empiriques.

Des recommandations ont été formulées à l'endroit des différents acteurs, afin d'éclairer les décideurs en général et les différents acteurs en particulier, sur les actions qui doivent être mises en place et sur les

⁴ Politiques, Economiques, Sociales, Technologiques, Ecologiques et Légales

⁵ Guidées par des faits qui se sont vérifiés ailleurs dans des intégrations du type EAC

réformes incontournables pour profiter pleinement de toutes les étapes de l'intégration.

0.4. Articulation du rapport

A côté de l'introduction générale, ce rapport s'articule autour de 4 principaux chapitres:

Le premier expose les grandes lignes de la situation actuelle du Burundi et fait certains parallélismes avec les économies des autres pays de l'EAC, toutes les fois que les données ont été disponibles.

Le deuxième parle de l'intérêt de l'adhésion du Burundi dans l'East African Community. Elle brosse les enjeux communs entre le Burundi et ses pairs de l'EAC et détaille une analyse SWOT de l'entrée du Burundi dans l'EAC.

Le troisième traite l'impact global des diverses étapes de l'intégration du Burundi dans l'East African Community. Il développe les mécanismes d'évaluation de l'effet de l'adhésion du Burundi à cette Communauté et expose les divers impacts réels et probables de cette adhésion.

Le rapport est bouclé par une conclusion générale et des recommandations à l'endroit de divers acteurs.

Chapitre 1 : Brèf aperçu sur la situation actuelle du Burundi

Sortant d'une longue crise sociopolitique, le Burundi essaie de se reconstruire malgré des indicateurs socioéconomiques et sécuritaires encore peu luisants.

1.1. Les principaux indicateurs économiques⁶

Une analyse sommaire de certains indicateurs économiques du Burundi révèle beaucoup de problèmes à la fois structurels et conjoncturels:

1.1.1. Une économie basée sur une agriculture peu développée

L'économie burundaise est basée essentiellement sur l'agriculture, de même que les économies de tous les pays de l'EAC. La part des ressources agricoles et forestières dans le PIB est plus importante que pour les autres ressources et ce, pour tous les 5 pays de l'EAC⁷. L'agriculture burundaise est peu productive, car pratiquée sur de petits lopins de terre, appartenant aux ménages ruraux et qui se lèguent de père en fils. La moyenne de ces exploitations agricoles familiales dépasse rarement les 0,5 ha par ménage. L'agriculture, à elle seule, constitue la première source de revenu pour environ 90% de la population. Il fournit 95% des apports alimentaires et plus de 90% des recettes en devises. De ce fait, le secteur agricole a été toujours et reste aujourd'hui garant de la sécurité alimentaire, poumon de l'économie et moteur de la croissance des autres secteurs de la vie nationale. Ce secteur est composé de trois sous-secteurs : le sous-secteur vivrier, le sous-secteur élevage et le sous-secteur agro-industriel.

En outre, l'agriculture a actuellement une faible productivité et est en régression en ce qui concerne son principal produit d'exportation, le café. Des cultures non-traditionnelles ont été favorisées dans les programmes de soutien aux exportations mais les quantités exportées restent encore minimales. L'absence d'une politique nationale d'aménagement du territoire rend difficile les stratégies novatrices

⁶ Cfr Annexe 2 pour la comparaison d'autres indicateurs

⁷ EAC, Facts and figures, 2006, P. 68

comme spécialisation économique de certaines régions qui occasionnerait des disparités productives pour exporter des quantités importantes. L'occupation des terres ne dégage pas d'espace suffisant pour la production à cause de la sous-urbanisation.

Les produits agricoles comme le café et le thé, dominent les exportations burundaises. L'extrême dépendance des exportations des secteurs traditionnels (le café et dans une moindre mesure le thé) a rendu l'économie burundaise extrêmement vulnérable aux fluctuations des termes de l'échange international pour ces deux produits.

1.1.2. Un secteur privé peu développé

Le secteur privé est encore embryonnaire et est dominé par des micro entreprises qui produisent pour le marché local. Le % d'emplois est encore plus élevé au public (65% contre 35% au secteur privé) contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays de l'EAC (65% au privé contre 35% au Public au Kenya et 88% au privé contre 12% au public en Tanzanie).

Le secteur secondaire est peu développé avec un secteur industriel embryonnaire et malheureusement en régression pour diverses raisons. Le gros des entreprises font de l'importation et revendent leurs marchandises en l'état, ce qui crée très peu d'emploi.

Au lieu de défendre pleinement les intérêts du secteur privé et d'être le plaidoyer des acteurs économiques privés auprès du gouvernement et des bailleurs de fonds, les organisations professionnelles du secteur privé ont perdu beaucoup de temps dans la défense d'intérêts partisans.

1.1.3. La cherté du financement et le faible niveau d'épargne

La cherté du crédit lié au développement embryonnaire du système bancaire burundais est un frein à la compétitivité des entreprises. Les taux d'intérêt appliqués au Burundi sont les plus élevés par rapport à ceux appliqués dans les autres pays de l'EAC.

Tableau No 1: Les taux d'intérêt (%) dans les pays de l'EAC

Taux d'intérêt	2006					2007				
	T	U	K	R	B	T	U	K	R	B
Lending rates										
Taux court terme	15,7	18,9	13,9	15,9	18,0	14,7	18,2	13,0	16,4	17,7
Taux moyens	16,8	-	14,8	-	18,0	15,5		14,5	16	17,1
Taux Long terme	15,7	-	12,5	-	16,6	12,8		12,5	14,7	17,1

Source: EAC, Facts and Figures, 2008, P.31

L'investissement privé et public a connu une chute suite à la réticence des banques à octroyer des crédits substantiels aux privés ayant enregistré des créances impayées énormes d'une part, et ; au déficit budgétaire de l'Etat d'autre part. Les institutions bancaires, voulant se couvrir du risque de non recouvrement, se méfiaient des secteurs plus risqués et demandaient des hypothèques difficiles à avoir, surtout pour les projets à haut risque. Le secteur bancaire favorise plus le financement du commerce que le financement des projets d'investissement, pour réduire le risque. Le financement disponible sur le marché burundais est donc peu propice au développement du secteur privé.

Comparé aux autres pays de l'EAC, le niveau de financement aussi bien du secteur privé que du gouvernement, est très réduit au Burundi.

Tableau No 2: Les crédits accordés au secteur privé (USD millions) versus crédit accordé au gouvernement (2007)

Année	Tanzanie	Ouganda	Kenya	Rwanda	Burundi
Secteur privé	2,813	1,308	8,288	475	198
Gouvernement	1	(645)	2,185	(139)	139

Source: EAC, Facts and Figures, 2008, P.47

Le faible niveau d'épargne intérieur est lié à la faible productivité des entreprises, qui ne leur permet pas de dégager des surplus de trésorerie. De même, en milieu rural, l'épargne est faible du fait du manque d'excédents commercialisables au niveau des productions agricoles.

Les recettes fiscales et non fiscales ne couvrent plus les dépenses de l'Etat, ce qui rend nul l'épargne. En outre, l'initiative étrangère à investir au Burundi s'est réduit.

1.1.4. Un système de taxation très contraignant

La collecte des recettes fiscales est la première préoccupation actuelle, vus les déficits budgétaires devenus presque chroniques. La taxation élevée encourage le développement du secteur informel et la corruption. Les taux d'imposition sont parmi les plus élevés. Les taxes et les droits de douanes appliqués sont aussi élevés : 5% pour les matières premières, 10% pour les biens d'équipements, 15% pour les produits intermédiaires et 30% pour les biens de consommation finale, auxquels s'ajoute une redevance administrative de 0,5 %.

Les autres pays de la communauté ont déjà appliqué le Tarif Extérieur Commun.

1.1.5. Des infrastructures peu développées

Les infrastructures de soutien à la production et à la commercialisation sont peu développées au Burundi. Les infrastructures économiques ont été détruites et la petite industrie urbaine a été perturbée par les prix des produits pétroliers et les perturbations du courant électrique, arrêtant ainsi la production d'une période ou endommageant les équipements.

Les ruptures et l'insuffisance du courant électrique limitent la productivité des entreprises et des industries. Le recours aux groupes électrogènes renchérit les coûts de production.

Le port et l'aéroport sont peu développés et le trafic aérien est très petit. L'écoulement des produits exportés est limité par le manque de cargos et les irrégularités des vols.

Le transport routier vers les ports de Mombassa et de Dar-Es-Salaam prend beaucoup de temps et est inapproprié pour les produits périssables et pour les grosses livraisons. C'est ainsi que le consommateur burundais perçoit rarement les gains de la chute des cours mondiaux des intrants et du carburant puisque, les remontées réapparaissent sans que les produits décotées n'arrivent au Burundi et les importateurs en profitent pour garder les prix au même niveau.

1.1.6. La mauvaise gouvernance et un niveau élevé de corruption

Le développement du secteur informel est favorisé par des pratiques de corruption, la lenteur et la complication des procédures administratives. A part les fraudes, les exonérations à l'importation au titre d'aide humanitaire et de celles des ONGs ont entraîné un manque à gagner au trésor public car, certaines étaient la source de détournement et d'importations régulières déguisées.

Le Burundi ne constitue pas un pôle d'attraction pour les investisseurs étrangers. Les interférences arbitraires du gouvernement dans la gestion quotidienne et stratégique des entreprises, le degré d'efficacité administrative dans la gestion des délais pour les procédures et l'octroi de permis nécessaires, la transparence dans l'octroi des marchés publics, le niveau de corruption, sont autant d'autres questions qui rendent difficile l'attrait du Burundi face aux investisseurs étrangers.

Les indicateurs mondiaux sur le Burundi sont très mauvais et l'instabilité politico-sécuritaire ne rassure pas les investisseurs. Le Burundi est très mal classé au niveau de l'indice de perception de

corruption. Alors qu'il était au 131^{ème} rang sur 180, avec un indice de 2.5 dans le rapport de septembre 2007, au niveau de l'index de perception de la corruption de transparency international, il a reculé au 158^{ème} rang sur 180, avec un indice de 1,9 points, dans le rapport de Septembre 2008. Le Burundi se retrouve ainsi parmi les pays les plus corrompus⁸.

L'indice de liberté économique publié par le « heritage foundation et le wall street journal » pour 2007, indique que le Burundi est au 146^{ème} rang sur 157, au niveau mondial et au 35^{ème} sur 40 au niveau régional, avec une baisse de 2.8 points par rapport à 2006. Les points qui donnent ce mauvais rang au Burundi sont essentiellement, le niveau de difficultés de monter les affaires (40,9%) et de réaliser librement des investissements (30%), la situation des finances (30%), les droits de propriété (30%) et la corruption (23%). Les indicateurs de compétitivité sont encore critiques.

La revue Doing Business de 2008⁹ classe le Burundi au 174^{ème} pays sur 178, au niveau de la difficulté d'y monter des affaires, tous les autres pays de l'EAC sont mieux classés par rapport au Burundi.

1.1.7. Une reprise économique très lente après la guerre

La relance de l'économie est très lente. La réduction de la création d'emplois et les salaires non indexés au coût de la vie, limitent le pouvoir d'achat de la population. Le Burundi enregistre le PIB le plus faible par rapport aux autres pays de l'EAC.

⁸ Transparency International, Indice de perception de la corruption, 2008

⁹ Banque Mondiale, Revue Doing Business, 2008

Tableau No 3: PIB¹⁰ dans les pays de l'EAC (USD Millions)

2006					2007				
T	U	K	R	B	T	U	K	R	B
14155,5	11 010,6	22 779,2	2 977,0	958,8	15 412,3	13 350,2	26 949,5	2 977,0	936,1

Source : Publication de l'EAC, Facts and Figures, 2008, P.26

Facts and figures de 2008 donne que le PIB par habitant du Burundi est le plus faible de ceux des autres pays du groupe (118,5 dollars US contre 365 pour le Rwanda, 472,8 en Ouganda, 440 en Tanzanie et 724,5 pour le Kenya).

Le déficit fiscal est large. La forte dépréciation de la monnaie a eu pour conséquence l'augmentation des prix à l'importation et à la consommation, ce qui a rendu difficile l'importation des matières premières et des équipements indispensables à l'industrie. Or, l'inflation est un facteur important d'appauvrissement des populations car réduit fortement leur pouvoir d'achat, et partant, leur capacité d'accéder aux biens et services de première nécessité. L'augmentation des prix des biens et services cause un appauvrissement monétaire des populations.

¹⁰ Au prix du marché

1.1.8. Une économie trop dépendante de l'aide extérieure et de l'endettement

Les effets de la crise éclatée en 1993, se sont amplifiés avec les deux années et demi d'embargo (1996-1999). Les cas de fraude et de corruption ont augmenté ainsi que les circuits d'approvisionnement informels baissant ainsi la base taxable et les recettes de l'Etat. En outre, le gel de la coopération internationale a été un coup dur à l'économie burundaise. L'Etat a financé son déficit par le crédit bancaire et a accumulé des arriérés sur paiement de la dette publique tant intérieure qu'extérieure.

1.1.9. Balance commerciale déficitaire

Les exportations du Burundi sont dominées par des produits frappés par de fréquentes chutes des cours mondiaux. Il s'agit essentiellement du café et du thé.

Les importations sont dominées par des biens manufacturés (79% en 2006).

L'analyse des échanges entre le Burundi et l'étranger résumé dans les tableaux 4 et 5 suivants, révèle deux faits importants:

- Le commerce burundais avec les pays non membres de l'EAC est plus élevé qu'avec les pays de cette communauté (Tableau 4);
- Le faible niveau l'intégration du Burundi au commerce régional (Tableau 5).

Tableau No 4 : Les échanges du Burundi avec l'extérieur (millions de USD) versus échanges avec l'EAC

Année	Importations	Exportations	Total Exportations du Burundi vers le reste EAC	Total Importations du Burundi en provenance du reste de l'EAC
2004	175,86076	47,860	5,5	54,1
2005	265,28907	56,850	4	59,1
2006	430,05267	58,660	5,5	60,9
2008 ¹¹	386,9	55,4	6,3	81,33

Source : Données du rapport annuel BRB 2007, des statistiques de la BRB et des services de Douanes + Données EAC Publication, Facts and Figures, 2006.

L'éclatement des échanges par pays de l'EAC, pour la même période, montre également que la balance est déficitaire, excepté avec le Rwanda.

Tableau No 5. Résumé du Commerce intercommunautaire (millions USD)

Année	Burundi vers Kenya	Burundi en provenance du Kenya	Burundi vers Ouganda	Burundi en provenance de Ouganda	Burundi vers Tanzanie	Burundi en provenance de Tanzanie	Burundi vers Rwanda	Burundi en provenance du Rwanda
2004	0,4	27,5	0,7	11	0,2	14,9	4,2	0,7
2005	0,4	34	0,9	11,4	0	12,8	2,7	0,9
2006	1,2	35,4	1,2	16,9	0	7,6	3,1	1
2007	2,2	29,4	1	38,7	0,1	9,8	2,2	1,7
2008 ¹²	1,4	29	1,6	33;1	0	16,2	3,3	3

Source: EAC secretariat, East African Community, facts and figures, 2008, P. 53

¹¹ Données de la Banque de la République du Burundi en milliards de Fbu converties en dollars au taux de 1234,98

¹² idem

Les produits exportés sur la région sont essentiellement le thé, le café, le cuir et les peaux bruts de caprins sur le Kenya, les cigarettes et le café sur l'Ouganda, le sucre et la bière sur le Rwanda. Le thé et le café sont souvent en transit au Kenya vers d'autres destinations. Soulignons que la balance commerciale de tous les pays de l'EAC est négative¹³.

1.1.10. La faiblesse du commerce des services

Jusque récemment, le commerce des services n'avait pas une grande place dans les accords commerciaux pour trois raisons essentielles :

- Une partie de ces services étaient considérée comme des activités principalement domestiques
- Certains services comme le transfert par voie ferrée, les télécoms, la distribution d'eau et d'électricité étaient surtout du monopole de l'Etat
- Les services comme la santé et l'éducation étaient supposés être exclusivement gérés par l'Etat.

Depuis que certains services comme les transactions bancaires, le transport par avion et par la mer ainsi que les télécommunications, ont connu une large concurrence et des capitaux privés, les négociations sur les accords sur le commerce des services ont repris, surtout avec le cycle de Doha (2001).

Le commerce privé des services transfrontaliers se développe très lentement au niveau de l'Afrique en général et du Burundi en particulier. Même à l'échelle domestique, la plupart des entreprises et services faisant ce commerce sont publiques et/ou parapubliques (eau, électricité, téléphone, hôtellerie et tourisme, banques et assurances, hôpitaux, écoles, etc).

Au niveau des métiers, dans beaucoup de pays, le secteur informel fait tourner les économies et comble le vide laissé par les gouvernements dans la satisfaction de besoins fondamentaux des populations. En effet, à côté de la création de l'emploi et de la valeur ajoutée pour les produits, les petits et microentrepreneurs, occupés essentiellement par des métiers divers, peuvent être une force productive énorme s'ils sont bien organisés.

¹³ EAC, Facts and figures, 2008, P. 43

Le secteur des métiers est très peu développé au Burundi. Très peu de cadres ont été formés dans ce domaine. C'est un secteur qui, au niveau éducatif, a été délaissé et marginalisé alors que la fonction publique ne peut en aucun cas résorber tous les lauréats de l'éducation formelle. Faute d'une politique claire et soutenue de développement des métiers, le peu de cadres formés dans les métiers (à l'étranger pour la plupart) n'ont eu d'autres choix que d'accepter de se faire enrôlés dans les salariés de la fonction publique.

Ici et là, de petits métiers se développent mais sans ressources (mécaniciens, chauffeurs, cuisiniers, coiffeurs, etc.). Ce sont justement des secteurs peu exigeants en termes de capital de démarrage mais sont à l'heure actuelle sans compétitivité suffisante pour présenter un avantage comparatif au niveau de la sous-région. Or, le montage d'une vraie école technique coûte très cher. Il prendra encore quelques années pour que le Burundi en soit doté à suffisance.

1.2. Quelques indicateurs sociaux

Au niveau des indicateurs de développement humain, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie sont parmi les pays à niveau faible. Les indicateurs de développement humain sont très lacunaires. Le Kenya et l'Ouganda sont classés parmi les pays à indicateurs moyens¹⁴.

Même si la croissance démographique est petite par rapport à celle du reste des pays de la communauté, elle est relativement trop forte (2,7% au Burundi contre 2.7 au Kenya, 2.9 en Tanzanie, 3.2 en Ouganda, 2,6 au Rwanda)¹⁵ car, le Burundi est un petit pays essentiellement agricole.

La densité de la population est trop élevée par rapport au reste de la communauté, excepté au Rwanda¹⁶ (313,5 contre 62,2 au Kenya, 43 en Tanzanie, 137,1 en Ouganda et 357,3 au Rwanda). Le taux de scolarité primaire au Burundi est de 58% contre 96% en Tanzanie, 83% au Kenya, 92% en Ouganda et 95% au Rwanda¹⁷. Ce phénomène de forte croissance démographique sur un petit territoire essentiellement agricole, est à l'origine d'un fort chômage aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est prévu que la population burundaise sera de 11 millions en 2025, essentiellement

¹⁴ PNUD, Rapport National de Développement Humain, 2007

¹⁵ EAC, Facts and figures, 2008, P.6

¹⁶ East African Community, Facts and figures, 2007

¹⁷ EAC, Facts and figures 2008, P12, (données valables pour 2006)

analphabète et rurale. La population est jeune avec plus de 50% des moins de 15 ans. Cela aura des incidences accrues sur le chômage. Alors que dans pas mal de pays, la population constitue une ressource clé dans la production, le Burundi ne jouit pas de ce privilège dans la mesure où sa pression démographique fait une trop forte pression sur les ressources naturelles, suite à l'exiguïté des terres et à leur surexploitation.

Le manque de main d'œuvre qualifiée (59% de taux d'alphabétisation contre un taux d'alphabétisation de 87% au Kenya, 78% en Tanzanie, 70% en Ouganda) limite l'innovation dans les petites et microentreprises et l'analphabétisme limite l'assimilation de nouvelles méthodes de production comme l'intensification et la diversification. La majorité de la main d'œuvre s'enrôle dans les services de l'Etat alors que c'est l'inverse dans les autres pays de l'EAC (Kenya et Tanzanie) : au Burundi, 35% sont des employés du secteur privé contre 65% au public. Au Kenya, le secteur privé absorbe 65% de main d'œuvre contre 35% au secteur public. En Tanzanie, 88% des employés sont dans le secteur privé contre 12% au public¹⁸.

Au niveau de la communication, alors que le Burundi n'enregistre que 300.000 abonnés au mobile avec 28.000 abonnés au fixe, le nombre d'abonnés au mobile est de 7.273.000 au Kenya, 2.697.616 en Ouganda, et 6.240.783 en Tanzanie.

¹⁸ EAC, Facts and figures, 2006

Tableau 6 : Quelques indicateurs de Développement Humain dans les pays membres de l'EAC

Indicateurs	Burundi	Rwanda	Kenya	Tanzanie	Ouganda
Indice de Développement Humain, IDH	0,413	0,452	0,521	0,467	0,505
Espérance de vie à la naissance	48,5	54,8	52,1	51	49,7
Taux d'alphabétisation des adultes	59,3	29,5	73,6	69,4	66,8
Taux de scolarisation (Prim, sec, sup)	37,9	45,1	60,6	50,4	63
PIB/ha (USD)	699	2316	1240	744	1454
Indice de Pauvreté Humaine, IPH:					
2005	81	78	60	67	72
2015	37,6	36,5	30,8	32,5	34,7
Taux de croissance de la population:					
2005			3,2	2,9	3,3
2015	3,6	2,7	2,6	2,4	3,2
Population urbaine:					
2005	10	19,3	20,7	24,2	12,6
2015	13,5	28,7	24,1	28,9	14,5
Moins de 15 ans:					
2005	45,1	43,5	42,6	44,4	49,4
2015	45,9	43,7	42,5	42,8	48

Indicateurs	Burundi	Rwanda	Kenya	Tanzanie	Ouganda
Dépense en santé par habitant (USD, 2004)	16	126	86	29	135
Population utilisant des sources d'eau améliorées, 2004	79	74	61	62	60
Lignes téléphoniques pour 1000 habitants	4	3	8	4	3

Source: Rapport de Développement Humain, 2007/2008

Par rapport aux autres pays membres de l'EAC, le Burundi enregistre les indicateurs les plus faibles. C'est le cas de l'Indice de Développement Humain (IDH), de l'espérance de la vie à la naissance, du taux de scolarisation, de la population urbaine, des dépenses en santé par habitant. Les autres points faibles sont l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) et le taux de croissance de la population qui sont plus élevés par rapport à ceux des autres pays du groupe. Le seul point fort, parmi ceux qui sont considérés, est l'accès à l'eau potable en ville pour lequel le Burundi est bien placé par rapport à ses pairs de l'EAC.

1.3. Situation politique et diplomatique

Depuis la mort du Président NDADAYE Melchior en 1993, le Burundi a traversé des moments difficiles avec une guerre civile de plus de 12 ans. Le succès des négociations avec les mouvements rebelles a conduit le Burundi à un pouvoir démocratiquement élu, depuis 2005. Des pourparlers ont continué, entre le Gouvernement et le FNL-PALIPEHUTU. Le Burundi s'achemine vers la dernière mise en œuvre des accords signés avec ce dernier mouvement rebelle, avec l'appui de l'initiative régionale et du Médiateur Sud africain, Charles N'kwaqula.

Dans la perspective des élections de 2010, une commission électorale nationale indépendante (CENI) vient d'être mise sur pied. Notons qu'on enregistre 41 partis politiques agréés au Burundi.

Sur le plan diplomatique, le Burundi développe une politique d'ouverture sur le monde en général et sur la sous-région en particulier, surtout en cette phase de parachèvement des négociations politiques avec le FNL-PALIPEHUTU. Les autorités du pays consolident les bonnes relations au niveau bilatéral et multilatéral par des visites de travail dans les pays amis et dans les organismes partenaires. Ils saisissent telles occasions pour approcher les opérateurs économiques de ces pays afin de leur expliquer les efforts que le Gouvernement du Burundi a faits pour assainir le climat des affaires. Le Burundi vient de bénéficier de la remise de ses dettes dans le cadre de l'initiative pays pauvres très endettés, PPTÉ.

L'implication des pays de la sous-région dans les négociations de paix au Burundi a marqué un grand pas au niveau de la consolidation des relations diplomatiques avec les pays de l'EAC mais aussi avec l'Afrique du Sud.

1.4. Situation administrative

Le Burundi est actuellement dirigé par un Président démocratiquement élu, appuyé par deux Vice-Présidents. Le Gouvernement est composé de 26 Ministres dont un Ministère chargé des affaires de la Communauté Est Africaine. Le SENAT (49 membres) et le Parlement (118 membres) fonctionnent normalement.

Les Conseils communaux sont opérationnels dans toutes les 129 communes du pays et sont composés des élus locaux. La constitution et les Accords de paix d'Arusha sont respectés dans l'administration. Les fonctionnaires de l'Etat sont chiffrés aux environs de 61000 dont plus de 80% sont des enseignants. La majorité des employés sont embauchés dans le secteur public avec 65% au public contre 35% au privé.

1.5. Situation sécuritaire

Au niveau sécuritaire, la situation est globalement calme. Les combattants du FNL-PALIPEHUTU sont dans les camps de cantonnement pour être préparés à intégrer les forces de sécurité nationales ou à être démobilisés.

Néanmoins, malgré l'arrêt de la guerre, la criminalité reste forte et est alimentée par la détention illégale d'armes par les populations. Les opérations de désarmement et des appels à la remise volontaire des armes aux forces de sécurité se poursuivent. L'impunité et la lenteur des procès favorisent les règlements de compte par la criminalité. Très récemment à l'Est du Burundi, il s'est développé un phénomène nouveau de criminalité basée sur des croyances superstitieuses qui ont des origines en Tanzanie et qui ont emporté des vies humaines dans les rangs des albinos.

Chapitre 2 : Intérêt de l'adhésion du Burundi à l'East African Community

La principale raison pour laquelle des Fédérations bien organisées et bien gérées ont été capables de s'intégrer économiquement et rapidement, a été que l'essentiel des éléments du développement était orienté vers l'intégration avec une vision partagée du développement économique et social. Elles ont mis en commun des ressources équitablement partagées à travers une politique commune et dans le meilleur des cas, d'un gouvernement unique.

2.1. Historique de la Communauté Est Africaine

L'intégration économique régionale des pays de l'Afrique de l'Est a ses racines au 19^{ème} siècle¹⁹ :

- 1897-1901 : Projet de construction du chemin de fer entre le Kenya et l'Ouganda,
- 1900 : établissement du Centre de collecte des douanes,
- 1905 : Conseil monétaire de l'Afrique orientale et Union postale,
- 1909 : Cour d'appel de l'Afrique de l'Est,
- 1919 : Union douanière,
- 1926 : Conférence des administrateurs de l'Afrique orientale,
- 1940 : Conseil sur l'impôt sur le revenu de l'Afrique orientale,
- 1940 : Conseil économique commun, pour diriger l'Union Douanière.
- 1948 : l'Union Douanière a été dirigée par la haute commission Est Africaine qui a fait place en 1961 à l'Organisation Est-Africaine des Services Communs.
- 1967 : la signature du traité de coopération Est-Africa
- 1977 : la Communauté s'est effondrée suite à la divergence entre les pays membres sur des questions politiques et à l'absence de l'implication du secteur privé et de la société civile. L'autre élément d'échec était le partage disproportionné des bénéfices de l'intégration, le Kenya ayant été à maintes reprises pointé du doigt comme étant le gagnant privilégié de ce processus. Cet exemple confirme que les succès de l'intégration régionale ne peuvent être

¹⁹EAC, Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 août 2007), P.2 et MA. Consulting Group, Mai 2007

durables sans volonté politique d'intégration effective. C'est pour cela que les résultats de l'intégration en Afrique restent pour la plupart mitigés.

- 1984 : signature de l'Accord de médiation de la communauté Est Africaine.
- 1986 : un comité tripartite a été établi comme mécanisme de rétablissement de la coopération régionale.
- 1993 : à Arusha, un accord d'établissement d'une commission tripartite permanente pour la coopération Est Africaine a été signé, entre la République du Kenya, la République de l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie pour l'établissement d'une Commission tripartite permanente pour la coopération entre la République du Kenya, la République de l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie. La commission était chargée d'assurer la coordination des questions économiques, sociales, culturelles, sécuritaires et politiques parmi les pays susmentionnés et une déclaration en faveur d'une coopération plus étroite entre les pays d'Afrique de l'Est a été faite par les chefs d'État desdits pays ;
- 1994 : établissement d'un Secrétariat permanent de la Commission tripartite pour la coopération entre la République du Kenya, la République de l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie pour agir en tant que Secrétariat de la Commission tripartite,
- 1997, à Arusha en Tanzanie, les chefs d'États desdits pays après avoir examiné les progrès accomplis par la Commission tripartite dans le développement d'une coopération étroite entre lesdits pays dans les domaines fiscal, monétaire, de l'immigration, de l'infrastructure et dans celui des services et après avoir approuvé la stratégie pour le développement de la coopération de l'Afrique orientale pour la période 1997-2000, ont demandé à la Commission tripartite d'engager des négociations en vue de transformer en traité, l'accord établissant la Commission tripartite ;
- 1999 : signature du traité établissant l'EAC,

- 2000 : entrée en vigueur du traité,
- Mars 2004, le protocole d'Accord sur l'Union Douanière a été signé entre les trois pays : Kenya, Tanzanie et Ouganda,
- Janvier 2005 : entrée en vigueur du protocole,

Le Burundi avait introduit sa demande depuis 1968 avant la dissolution de l'ancienne communauté et l'a réintroduit en 1999. Ce n'est qu'en 2007 (1^{er} juillet), qu'il a reçu son adhésion.

Dans le passé, l'échec de l'EAC est justement attribuable entre autre, à un manque d'une vision partagée entre les membres et au partage inégal des dividendes de l'intégration. Les textes actuels de l'EAC semblent baliser au maximum la réapparition des problèmes du passé.

Mais, malgré l'existence de beaux textes et de la souscription aux principes et protocoles minutieusement préparés, l'examen des fruits des intégrations régionales donne des résultats mitigés. De plus, les principales prédictions des théories économiques et les tests empiriques conduisent aux conclusions peu prometteuses pour les intégrations des économies en développement. Or, la réussite de l'intégration économique est la condition sine qua none du succès de l'intégration politique et sociale.

Face à toutes ces considérations, il y a lieu de se poser la question de savoir si le Burundi peut espérer tirer un grand profit de son adhésion à l'EAC ou même si cette dernière est elle-même porteuse de chances de viabilité.

2.2. Les étapes de l'intégration dans l'EAC

Les différentes étapes de l'intégration à l'EAC seront :

- l'Union douanière : zone de libre échange et tarif extérieur commun ;
- le Marché commun: suppression des barrières douanières dans la zone et libre circulation des marchandises ;
- l'Union économique et monétaire : Marché unique et harmonisation des politiques économiques, monnaie commune et unification des politiques, monétaires et budgétaires ;

- la Fédération politique : Union économique et monétaire, mise en oeuvre de politiques sociales communes (par exemple sur la protection sociale), pouvoirs de décision unifiés et le pouvoir est centralisé.

Le Burundi vient de rejoindre la Communauté à la phase de l'Union douanière. Il devra se conformer aux dispositions du traité d'accession, participer pleinement aux programmes de l'EAC et accepter le mode de cotisation paritaire au budget de la communauté et s'en acquitter. Le protocole d'accord sur le marché commun est en cours de préparation et est sensé être effectif à partir de janvier 2010 mais les négociations y relatifs sont en cours depuis juillet 2006.

2.3. Les objectifs de l'East African Community

Comme l'intégration dans l'East African Community sera globale, les objectifs de la Communauté²⁰ sont de développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les États membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires.

2.4. Les principes fondamentaux de l'intégration dans l'EAC

Un certain nombre de principes sous-tendent la réalisation des objectifs de la communauté²¹ et sont des socles forts pour la réussite d'une intégration équitable et égalitaire. Le processus d'intégration tournera autour de 6 principes fondamentaux à savoir : a) la confiance mutuelle, la volonté politique et l'égalité souveraine ; b) la coexistence pacifique et le bon voisinage ; c) le règlement pacifique des différends ; d) la bonne gouvernance y compris l'adhésion aux principes de la démocratie, de la primauté du droit, de la responsabilité, de la transparence, de la justice sociale, de l'égalité des chances, de l'égalité des hommes et des femmes ainsi que la reconnaissance, la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples conformément aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des

²⁰EAC, Traité établissant l'EAC, Article 5

²¹ EAC, Traité établissant l'EAC, Article 6

peuples ; e) la distribution équitable des bénéfices ; et ; f) la coopération pour le bénéfice de tous.

L'application stricte de ces principes va baliser les sources d'échec de la Communauté Est africaine actuelle puisqu'ils touchent un certain nombre de points qui étaient à la base de l'effondrement de la communauté dans le passé.

2.5. Les chances de réussite de l'intégration du Burundi dans l'EAC

L'intégration régionale, est un phénomène typique du 20^{ème} siècle, caractérisé par la libre circulation des biens et services, des capitaux, des personnes, des idées, des politiques, des valeurs et de la culture à travers des frontières communes, réalisée par la suppression progressive des frontières identifiables des Etats nations (CERED et CERNEA²², 2001).

L'intégration régionale a plusieurs dimensions, (i) commerciale, financière, monétaire, économique par les convergences de la croissance, (ii) sectorielle, institutionnelle par les règles et les normes ; et ; (iii) politique et culturelle.

Une intégration régionale réussie suppose une interdépendance entre les spécialisations des systèmes productifs selon les avantages comparatifs, les effets de réseaux portés par les entreprises de la communauté, les effets d'agglomération résultant des centres dynamiques ; à même de remorquer les autres et les accords institutionnels contrôlés par une régulation régionale.

2.5.1. Conditions de réussite d'une intégration dans les pays en développements

Au niveau économique, pour les pays en développement, les effets de l'intégration économique régionale sur les économies des pays membres, sont la résultante des phénomènes suivants²³:

²² CERED/FORUM et CERNEA, *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale*, Université Paris X-Nanterre, 2001, p .7

²³ CERED/FORUM et CERNEA, *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale*, Université Paris X-Nanterre ; 2001, p .7

- Les relations d'intégration sont d'autant plus élevées que les économies sont de taille importante, qu'elles ont des structures de production et de consommation diversifiées et qu'elles sont proches géographiquement. Les relations d'intégration commerciale sont limitées pour les économies pauvres spécialisées sur des produits primaires.
- Les créations d'échanges commerciaux sont d'autant plus probables que les demandes des pays sont élastiques, que les régions étaient initialement protégées et que les coûts de la région sont proches des prix mondiaux. Les créations sont ainsi faibles pour les économies africaines.
- Les gains dynamiques en termes d'économies d'échelle sont limités pour les pays à marché étroit. En revanche, la baisse des coûts de transaction peut favoriser les investissements. Les effets de croissance attendus d'une ouverture régionale sont toutefois limités.
- Les risques de divergence sont d'autant plus grands que les intégrations régionales se font entre pays à faible niveau de revenu, disposant de faibles avantages comparatifs par rapport à la moyenne mondiale et où jouent des trappes à pauvreté. Dans le cas de biens homogènes et de commerce Sud/Sud, le pays le plus avancé gagne le plus alors que le pays le moins avancé a intérêt au commerce mondial. Dès lors, le commerce Nord/Sud est préférable en termes de création de trafic.
- Les accords de libre-échange ont un coût important en termes de baisse des recettes fiscales des pays dont les recettes sont assises sur les droits de porte. Dans le cas d'union douanière, les pertes moyennes sont généralement moindres. En revanche, des mécanismes internes de compensation sont nécessaires pour les pays perdants.
- Les accords de libre-échange ont plutôt tendance à renforcer les disparités entre les centres et les périphéries du fait de forces centripètes supérieures à des forces centrifuges. Les risques sont élevés si les industries à rendement croissant se localisent dans les centres sauf si les coûts de transaction baissent fortement dans les économies en développement.
- Les accords régionaux Nord/Sud peuvent toutefois jouer le rôle de signal et conduire à un transfert de crédibilité favorable à l'attractivité des capitaux. Ils sont un moyen d'allonger l'horizon temporel des décideurs.

Les processus d'intégration régionale ont ainsi d'autant plus de chances de réussir et de conduire à des résultats favorables qu'il existe un ou plusieurs pays leaders acceptant de prendre en charge les coûts de l'intégration régionale. L'aide, en suscitant la production des biens publics régionaux, peut jouer un rôle stratégique.

Au niveau sociopolitique, d'autres argumentaires, notamment d'ordre politique, peuvent être avancés en faveur des intégrations économiques régionales²⁴. Il s'agit de la prévention des conflits, de la coalition pour modifier les rapports de force internationaux, de l'accroissement du pouvoir de négociation internationale et de la crédibilité des politiques. Dès lors que l'intégration régionale favorise la sécurité, bien public, un accord régional peut constituer un optimum de premier rang.

2.5.2. Conditions de réussite de l'East African Community

A la lueur des conditions de réussite d'une intégration régionale, beaucoup de débats controversés sur les gains que le Burundi tirera de son intégration à l'EAC continuent de semer le doute chez beaucoup de burundais.

Ce scepticisme est d'autant plus justifié qu'il est lié à la causalité entre intégration, processus d'interdépendance régionale et la croissance économique des pays membres alors que les structures économiques de ces mêmes pays diffèrent peu. La conséquence à cela pourrait être le risque que chaque pays comble ses déficits en cherchant à tirer le maximum de profit de cette intégration au détriment des autres.

Le modèle gagnant-gagnant de ce système d'intégration s'en trouverait fortement affecté, ce qui pourrait creuser les écarts entre les pays et compromettre les effets espérés à d'autres niveaux de l'intégration comme ceux de l'intégration politique.

Pour l'East African Community, le frein majeur à la croissance des pays membres risque d'être l'absence de pôles exerçant des effets d'entraînement pour l'ouverture des marchés, la création d'investissements des entreprises nationales dans le reste de la zone et par les politiques d'aide et de transferts.

²⁴ CERED/FORUM et le CERNEA, *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale*, Université Paris X-Nanterre, 2001

Dans les intégrations régionales qui ont été couronnées de succès, au moins un pays du groupe a accepté de jouer le rôle de pôle hégémonique. C'est le cas par exemple des USA au sein de l'ALENA, du Brésil au sein du MERCOSUR et de la RSA au sein de la SADC. Le pays qui remorque les autres doit être un État-nation, suffisamment intégré et stabilisé, ayant une dynamique de croissance et acceptant ses charges de pôle hégémonique. Des pays caractérisés par une forte instabilité ne peuvent jouer ce rôle.

C'est pour cette raison que les intégrations verticales Nord-Sud ont plus de chance de favoriser la croissance lorsqu'elles s'accompagnent de flux d'investissements et de transferts Nord-Sud (technologies, capitaux) et Sud-Nord (main d'œuvre et produits finis à faible coût en cas de délocalisation, matières premières).

Les effets positifs de l'intégration reposent donc essentiellement sur les complémentarités. Or, ces dernières sont faibles en Afrique et particulièrement au sein de l'East African Community où presque toutes les économies des pays membres reposent sur des produits primaires similaires et peu demandés par leurs pairs de la communauté.

L'expérience montre que certains pôles peuvent connaître une crise contagieuse ou que la priorité peut être accordée à l'intégration nationale sur l'intégration régionale. Ce comportement a été à l'origine de la désintégration de la première communauté.

Au sein de l'East African Community, le pays présumé pouvoir jouer le rôle de pôle hégémonique est le Kenya mais faut-il qu'il en ait la volonté, la capacité et l'intérêt. L'économie et la politique kenyanes ne sont pas des plus stables du groupe.

En outre, les diversités de systèmes productifs qui sont une condition sine qua none pour favoriser les transferts et les échanges commerciaux entre les pays membres d'une intégration économique régionale ne sont pas très prononcées au sein de l'EAC :

- Les économies reposent sur l'exportation des cultures de rente. Les ports de Mombassa et de Dar-Es-Salaam donnent néanmoins une bouffée d'oxygène aux économies kenyane et tanzanienne. Les hôtels et restaurations donnent des rentrées non négligeables au Kenya, à la Tanzanie et à l'Ouganda.

- La structure des importations des différents pays ne révèle pas beaucoup d'opportunités d'échanges intra communautaires :
 - Les exportations kenyanes reposent sur le thé, les produits horticoles, le café, le poisson, le fer, le tabac, les huiles essentielles et animales ainsi que les plastiques. Les importations sont composées essentiellement de machines, du pétrole, des véhicules, des huiles, des métaux, des plastiques et des fertilisants et produits chimiques.
 - Les exportations de l'Ouganda sont dominées par le café, le thé, le coton, le tabac, le poisson et les animaux. Ce pays importe essentiellement du pétrole, des véhicules, des céréales, les produits des télécoms, des métaux, les produits pharmaceutiques.
 - La Tanzanie exporte du café, du coton, du sisal, du thé, des minerais et des produits manufacturés (coton, thé, café). Elle importe essentiellement des huiles, des produits de consommation, des machines, des matériaux, des équipements de transport, des matériaux de construction et des fertilisants.
 - Le Rwanda exporte le café, le thé et les minerais. Il importe des équipements, des biens intermédiaires et des carburants-lubrifiants.
 - Le Burundi exporte le café (67,7%), le thé (17%), le cuir (2,6), et une quantité minime de produits manufacturés (bière, sucre). Il importe les produits intermédiaires (33,1%), les matières premières (35,9%) et des produits de consommation (31%).

Les balances commerciales de tous ces pays sont déficitaires et leur niveau d'endettement est élevé.

Au niveau politique, les systèmes de gouvernance s'inspirent de doctrines différentes (anglo-saxons versus francophones) mais les schémas d'alternance politique semblent partout être semés d'embûches. Tous les pays de la communauté ont des rebellions internes et les rivalités ethniques sont monnaie courante. Par contre, les clauses du traité d'établissement de l'EAC semblent être prometteuses au niveau de la résolution des problèmes politiques et sécuritaires internes aux Etats et interEtats.

Les espoirs de gagner de l'intégration dans l'EAC reposent donc beaucoup plus sur la baisse des coûts de transaction et sur les enjeux sociopolitiques entre les pays de la communauté.

2.5.3. Pourquoi l'adhésion du Burundi à l'EAC?

Une analyse sommaire des expériences d'autres intégrations régionales confirment les hypothèses des théories économiques en matière d'intégration. En effet, bien que l'intégration économique amène pour les entreprises de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux défis, certaines intégrations d'Amérique du Nord et de l'Europe se sont couronnées de succès, dans leur globalité, contrairement aux expériences d'intégrations régionales africaines. C'est le cas de l'ALENA en Amérique du Nord, mais aussi de l'Union européenne qui, malgré l'entrée de nouveaux pays moins performants comme les PECO, a continué à améliorer ses performances économiques. Les effets présumés de l'intégration économique régionale se sont bien confirmés dans certains PECO.

Malgré les prédictions des théories économiques et les contre performances des intégrations africaines, le Burundi, pays enclavé et partageant une histoire commune avec certains des pays membres de l'EAC, n'aurait pas intérêt à se tenir à l'écart de cette communauté. Il est néanmoins pertinent d'évaluer les chances qu'a ce pays, de profiter pleinement des dividendes de son intégration dans l'EAC avec les faiblesses à la fois structurelles et conjoncturelles ci-haut exprimées.

L'EAC est un espace géographique qui occupe une place de choix dans la vie du Burundi aussi bien sur le plan économique que politico sécuritaire.

Au niveau économique

Il est vrai que les importations en provenance de l'Asie et de l'Europe sont prédominantes et que le marché de la sous-région est peu demandeur de produits burundais exportés. Mais, nul ne peut ignorer les difficultés qu'a connues le Burundi pendant la période de blocage économique imposé par les pays de la sous-région.

La situation géographique du Burundi le situe dans le groupe des pays membres de cette communauté. Certains de ces pays ont un passé

commun avec le Burundi et continuent à être des plaques tournantes de son économie. Toutes les voies d'accès au commerce s'ouvrent sur les pays de l'EAC. Les ports de Mombasa et de Dar-Es-Salaam, l'aéroport de Nairobi, les voies routières Rwandaises, ougandaises, Kenyanes et Tanzaniennes desservent le Burundi depuis longtemps. Le transit des produits burundais par ces pays, vers le Burundi ou vers d'autres destinations, qui était cher et qui élevait les coûts à l'import-export suite aux lourds tarifs douaniers et aux différentes barrières non tarifaires, sera très facilité par l'application des clauses de l'Union douanière et du marché commun.

Le Burundi pourra en outre profiter des programmes d'investissement et de développement communautaire et de l'harmonisation des politiques économiques et monétaires.

Au niveau politique et sécuritaire

Le Burundi partage beaucoup d'enjeux politiques avec la plupart des pays de l'EAC comme le Rwanda et la Tanzanie. Les pays de l'EAC ont joué un rôle primordial dans la politique du Burundi. Le rôle joué par certains de ces pays a été déterminant pour l'aboutissement du processus de paix au Burundi alors que d'autres ont abrité pendant des décennies, les réfugiés burundais.

Beaucoup de dispositions du traité semblent promettre d'autres avantages au niveau social liés surtout à la libre circulation des hommes et des capitaux mais aussi à la Fédération Politique.

L'intégration du Burundi à l'EAC donne donc au Burundi, un certain nombre d'avantages liés à l'exploitation des opportunités qui s'offrent dans cette communauté, si celle-ci parvient bien évidemment à surmonter les problèmes qui ont désintégré les autres grands ensembles africains, et, en l'occurrence, l'EAC des années 70.

Ces avantages sont entre autres la prévention des conflits suite aux coalitions contre les forces négatives régionales et le contrôle des mouvements transnationaux, le pouvoir de négociation en communauté avec ses pairs qui sera plus accru et sa crédibilité au sein des nations qui sera améliorée.

2.5.4. Appréciation des Burundais sur l'adhésion du Burundi dans l'EAC

Au mois de Février 2008, un Comité Consultatif National sur la formation de la Fédération Politique des Etats de l'Afrique de l'Est a été

mis sur pied au Burundi ; pour informer et expliquer à la population burundaise, le bien fondé de l'adhésion du Burundi à l'East African Community et recueillir ses opinions sur la Fédération politique. Toutes les couches de la population ont été couvertes par le sondage.

La population a d'abord été consultée sur sa connaissance du processus d'intégration du Burundi à cette Communauté.

Au niveau de la connaissance de l'existence de l'EAC, la moyenne nationale a été de 75%. Au niveau de l'appréciation des Burundais sur l'adhésion à l'EAC, le taux d'appréciation positive a été de 87,2% en moyenne. Ainsi donc, la population soutient massivement la décision des autorités du pays de faire adhérer le Burundi à l'EAC.

Au niveau de la Fédération politique, les Burundais touchés par le sondage acceptent à 71% que le Burundi y souscrive²⁵.

Concernant les avantages que les Burundais comptent tirer de l'adhésion dans l'EAC, la majorité espère que le Burundi va gagner économiquement dans l'ensemble. La population compte plus sur la libre circulation des marchandises, la diminution des prix sur le marché, la faible dévaluation de la monnaie, l'utilisation d'une monnaie unique. Bref, les attentes des Burundais ressemblent plus aux vœux des consommateurs dans les contextes d'intégration.

Les gains sociopolitiques espérés sont : les bonnes relations avec les autres pays de l'EAC, les facilités de voyage, la maîtrise des autres langues, le relèvement du niveau de l'éducation, la réduction de la corruption, la création des emplois, la sécurité, la réduction des divisions ethniques, le respect des droits de l'homme, la stabilité politique, la bonne gouvernance, la réduction des inégalités sociales, etc.

Le pessimisme des Burundais face à la question de l'intégration du Burundi dans l'EAC se fonde surtout sur la perte des recettes, la prolifération de forces négatives et la perte de la culture burundaise.

Les conclusions de la consultation populaire sont alors que les Burundais adhèrent largement au processus d'adhésion du Burundi à l'EAC jusqu'à une Fédération politique immédiate.

²⁵ Chiffre à relativiser puisque l'étape de Fédération politique et les décisions y relatives sont si reculées (effectives en 2015) que les répondants n'avaient pas toutes les informations pour donner leur position sur base de critères objectifs

L'analyse SWOT qui suit donne plus de détails sur les opportunités qui se présentent pour le Burundi dans le cadre de l'intégration dans l'EAC et sur ses capacités présumées de pouvoir en profiter.

2.6. L'analyse SWOT de l'entrée du Burundi dans l'East African Community

Malgré les faiblesses et les menaces qui risquent de compliquer le succès de l'adhésion du Burundi à l'EAC, des opportunités sont nombreuses avec cette appartenance à un nouveau bloc régional.

2.6.1. Les atouts

Certains produits burundais sont demandés dans l'East African Community. Il s'agit d'une petite quantité de café, d'une petite quantité de thé en Tanzanie, du poisson, des peaux, du cuir, du sucre, de la bière, du riz, des cigarettes, de l'huile de palme, des fruits et légumes. Les quantités exportées sont jusqu'à présent encore petites mais, il y a moyen de les augmenter avec la reprise de l'économie et dans le programme de promotion des exportations.

Le Burundi présente un potentiel énergétique (hydraulique) important (1700MW) alors que la demande locale en énergie est de 152 MW. Si les investissements requis sont faits, le Burundi pourrait exporter l'énergie excédentaire dans la Communauté. Le potentiel minier qui est toujours inexploité est un atout sur lequel le Burundi peut compter, à condition que l'on parvienne à attirer les investisseurs. Il y a des possibilités d'exporter le nickel, le phosphate, l'or, le cobalt et la cassitérite.

Au niveau politique et sécuritaire, l'expérience burundaise dans la gestion des conflits et dans le partage du pouvoir sont des atouts vendables dans la communauté.

2.6.2. Les faiblesses

Les faiblesses, surtout d'ordre structurel, sont susceptibles de ne pas faire profiter le Burundi des retombées de l'intégration du Burundi dans l'EAC.

Au niveau économique

Le Burundi enregistre beaucoup de faiblesses :

- Le non accès à la mer et l'éloignement des ports renchérissent les coûts de transport et augmentent les risques de vols et d'endommagement des marchandises burundaises. La plupart des autres pays de EAC n'ont pas cette contrainte et ont un avantage comparatif par rapport au Burundi ;
- L'industrie burundaise encore embryonnaire ;
- La taxation encore élevée sur les biens d'équipement et sur les matières premières, combinées aux autres taxes intérieures, décourageant l'investissement et réduisant la compétitivité des entreprises burundaises par rapport à celles de l'EAC dont les systèmes fiscaux ont déjà adopté les dispositions de l'Union douanière ;
- Les produits burundais feront face à de nombreux défis comme une compétition accrue avec les produits plus perfectionnés et à moindres coûts, en provenance des autres pays de la Communauté ;
- Peu d'opérateurs économiques se sont suffisamment préparés pour une conception des produits exportables ainsi que pour une compétition plus accrue ;
- Le secteur privé est peu développé par rapport à ceux de la communauté. L'expérience en affaires est encore lacunaire au niveau de la plupart des entrepreneurs burundais,
- La tendance à la sédentarité des Burundais est une autre faiblesse au niveau de l'échange d'expériences et d'expertise, avec les entrepreneurs de la Communauté ;
- Le déficit budgétaire est chronique avec une balance commerciale très déficitaire.

Au niveau sociopolitique

- Le Burundi est un petit pays qui sort d'une crise de près de 15 ans, et cette jeune démocratie n'a pas encore les moyens de répondre positivement à des changements rapides ;
- Le partage des postes politiques se fonde encore sur des critères ethniques conformément aux accords d'Arusha
- La criminalité et les vols à main armée sont encore très fréquents,

- Beaucoup de textes de loi sont, jusqu'à ce jour, inadaptés à l'environnement d'affaires de la communauté²⁶ ;
- Le système francophone dans une communauté anglophone ne facilite pas les contacts entre les hommes d'affaires des pays membres de la communauté. Il en est de même des échanges entre universités et de l'adoption des politiques économiques et sociales communes ou des programmes d'enseignement communs.

2.6.3. Les Opportunités

Beaucoup d'opportunités s'annoncent dans le paysage de l'EAC et le Burundi en tirera profit surtout au niveau des programmes conjoints de développement de la communauté mais aussi au niveau de la réduction des coûts de transaction et de l'harmonisation des politiques économiques et sociales.

Au niveau économique

L'alinéa 2 de l'article 127 du chapitre 25 du Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est stipule que les Etats membres s'engagent à :

- Stimuler le développement à travers des interconnexions des infrastructures et la suppression des barrières non tarifaires et des autres contraintes au développement du marché et de la production ;
- Faciliter et appuyer les échanges d'expériences et la mise en commun des ressources à travers les investissements transfrontaliers.

Avec la mise en application de cet article, le Burundi pourra profiter des projets et programmes de développement communautaires.

Beaucoup d'autres opportunités se présentent aux Burundais :

²⁶ Ils sont en train d'être retravaillés et certains sont déjà adoptés et attendent la mise en application (Code des investissements, code des sociétés, Loi sur la concurrence, sur les assurances, etc.)

- Les entrepreneurs burundais ont beaucoup à apprendre de ceux du reste de la communauté. Les échanges d'expériences vont être bénéfiques pour les Burundais,
- L'adhésion des industriels Burundais à l'EABC (EAST AFRICAN BUSINESS COUNCIL) va améliorer leur positionnement et leurs perspectives d'avenir ;
- Les Burundais vont profiter des bienfaits de la concurrence ;
- Les entrepreneurs burundais tireront profit de la stabilité qui pourra naître de la convergence macroéconomique et de la transparence des règles administratives et douanières ainsi que de la réduction de la fraude et de la corruption ; qui rendaient chers les coûts de revient ;
- Les prix à la consommation auront tendance à la baisse, du fait des facilités accordées aux Pays dans le cadre de l'Union douanière et du Marché Commun.
- La stabilité et la réduction des barrières non tarifaires favorisera l'arrivée des capitaux étrangers et réduira les coûts de transaction et de transport ;
- La zone d'échange sera plus élargie et les opportunités de vente vont s'accroître avec la multiplication des débouchés ;
- Les entrepreneurs burundais qui ont suffisamment de capitaux pourront délocaliser leurs activités vers des centres d'intérêt plus prometteurs ;
- La Banque Est-Africaine de Développement finance les infrastructures de la communauté ainsi que le secteur privé et le monde des affaires burundais va en bénéficier ;
- Le phénomène de compétition entre acteurs stimule la croissance et l'innovation.
- L'intégration du Burundi dans les communautés régionales lui permettra de sortir de son isolement et de son enclavement, à cause de la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur de l'EAC ;
- Le Système des « Revenues Authorities » et la TVA permettront une collecte maximale des recettes fiscales. L'harmonisation des procédures de perception des taxes (sur le commerce international, les taxes sur les revenus, les taxes indirectes perçues sur le commerce intérieur et les impôts mobiliers, etc) sera aussi une autre opportunité. Les pratiques des pays plus avancés de la sous-région vont servir de modèle.

- Le retrait du Coût de transport dans le calcul des frais de douanes, l'application du TEC et conséquemment, la suppression des Taxes sur les Matières premières et sur les Biens d'équipement, vont permettre aux opérateurs économiques de produire à moindre coût et, partant, d'offrir de bons prix aux consommateurs
- La suppression des taxes sur les produits originaires de la Communauté et l'élimination des barrières non tarifaires, auront pour conséquence, la réduction des coûts à la consommation,
- L'adoption d'une monnaie unique et la convertibilité des monnaies vont faciliter les transactions commerciales des opérateurs économiques burundais avec ceux du reste de la Communauté.

Le Burundi a encore des difficultés à attirer les investisseurs étrangers. Il participera et bénéficiera des investissements transfrontaliers.

L'article 115 alinéa 1 souligne que les États membres doivent coordonner leurs politiques dans le secteur touristique et s'engager à établir, dans le secteur, un cadre de coopération qui garantira une répartition équitable des bénéfices. Ainsi, le Burundi peut jouir des interconnexions de marché au niveau touristique par la définition d'une zone touristique commune.

Au niveau politique et socio-culturel

Le Burundi partage un passé et une culture commune avec certains pays de l'East African Community. L'adhésion du Burundi pourra avoir des retombées positives sur l'éducation, l'emploi, la santé, la culture et la stabilité politique du Burundi.

Le Burundi tirera profit de la vision de l'EAC de voir les Etats membres unis politiquement, prospères, compétitifs et sécurisés et qui s'est donnée la mission d'élargir et d'approfondir l'intégration économique, politique, sociale et culturelle dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations des pays membres à travers la compétitivité, l'augmentation de la valeur de la production, le commerce et les investissements.

a) Au niveau socio culturel

L'article 117 stipule que les États membres s'engagent à coopérer dans les domaines de la santé, de la culture, des sports et des activités sociales au sein de la Communauté.

- **Au niveau de la santé** : Les actions communes d'amélioration de la santé communautaire ainsi que les échanges d'expériences et la libre circulation des hommes, peuvent donner au système de santé burundais, une opportunité pour s'améliorer. L'article 118 quant à elle, stipule que les États membre entreprennent des actions communes pour prévenir et lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles, les pandémies et les épidémies de maladies infectieuses et transmises par des vecteurs telles que le sida, le choléra, le paludisme, l'hépatite et la fièvre jaune, qui sont de nature à mettre en péril la santé et le bien-être des citoyens , et coopérer en facilitant la mise en œuvre de programmes d'immunisation de masse et d'autres campagnes communautaires de santé publique ; développer une politique commune en matière de médicaments couvrant la mise en place de capacités de contrôle de la qualité et de bonnes pratiques en matière d'approvisionnement .
- **Au niveau de l'éducation, de la culture et des sports** : Avec l'entrée du Burundi dans l'EAC, les cadres burundais vont améliorer leur niveau d'Anglais. L'article 119 dit que les États membres doivent promouvoir une étroite coopération dans le domaine de la culture et des sports au sein de la Communauté par :
 - (a) l'encouragement à la pratique de diverses activités sportives ;
 - (b) le développement de programmes de communication de masse dans des domaines qui stimuleront le développement de la culture et des sports dans la Communauté ;
 - (c) la promotion des activités culturelles, et notamment des beaux arts, de la littérature, de la musique, des arts du spectacle et de la création artistique ainsi que par la

conservation, la sauvegarde et le développement du patrimoine culturel des États membres, y compris des biens historiques et des antiquités ;

- **Au niveau de l'emploi et de la prise en charge des vulnérables :** L'adhésion du Burundi à l'EAC lui ouvre une possibilité d'emploi à sa main d'œuvre abondante et une voie pour mettre en place une approche soutenue pour venir en aide aux vulnérables. Avec la libre circulation des personnes, des biens et des services, l'EAC peut résorber le chômage au Burundi en constituant un marché du travail. En effet, l'article 120 stipule que les États membres s'engagent à coopérer étroitement dans le domaine du bien-être social en ce qui concerne :

- (a) l'emploi, les programmes de réduction de la pauvreté, et les conditions de travail ;
- (b) la formation professionnelle et l'éradication de l'analphabétisme des adultes dans la Communauté ; et,
- (c) le développement et l'adoption d'une approche commune vis-à-vis des personnes et des groupes désavantagés, y compris les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, moyennant le recours à des programmes de réhabilitation, à l'institution de foyers d'accueil, à l'éducation et à la formation sanitaires.

b) Au niveau politique

L'intégration du Burundi à l'EAC pourrait être une solution aux crises politiques, sécuritaires et sociales répétitives au Burundi suite aux échanges interculturels entre les membres de la communauté. Les pays de l'EAC ont déjà joué un rôle important dans l'arrêt des hostilités entre les belligérants burundais, en jouant différents rôles de médiation.

Au titre de l'article 124 du traité, les États membres conviennent que la paix et la sécurité régionales sont des conditions préalables au développement social et économique de la Communauté et qu'elles revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de la Communauté. À cet égard, les États membres conviennent de favoriser

et de maintenir un climat propice à la paix et à la sécurité grâce à la coopération et à des consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États membres en vue de la prévention, de la gestion efficace et de la résolution des différends et des conflits entre eux. L'article 123 prévoit qu'en prévision et pour la mise en œuvre de la fédération politique, les États membres doivent élaborer des politiques étrangères et des politiques de sécurité communes. L'alinéa 4 du même article stipule que les États veilleront à :

- (a) l'établissement d'une coopération systématique entre les États membres sur toute question en rapport avec la politique étrangère et les politiques de sécurité intéressant l'ensemble de la Communauté afin de définir la position commune qui sera mise en œuvre ;
- (b) la coordination des actions des États membres et la défense de ces actions concertées dans les organisations et dans les conférences internationales ;
- (c) l'appui sans réserve des États membres à la politique étrangère et de sécurité de la Communauté et le refus de toute action qui serait préjudiciable aux intérêts de la Communauté ou qui pourrait nuire à son efficacité en tant que force de cohésion dans les relations internationales ;
- (d) la résolution pacifique des différends et des conflits entre les États membres et au sein de chacun d'entre eux ;
- (e) la coordination des politiques de défense des États membres ; et, par
- (f) la promotion de la coopération entre les Assemblées nationales des États et avec l'Assemblée de la communauté.

Au cas où tous les pays de la communauté observeraient strictement ces dispositions de l'article 123 et 124, l'intégration dans l'EAC peut être une occasion d'ouverture de la population burundaise, aux autres

populations qui ont d'autres valeurs et ; certaines valeurs négatives comme le régionalisme et l'ethnisme vont certainement disparaître à la faveur des contacts multiples entre les différents peuples. Il serait difficile pour les mouvements de déstabilisation de commettre des forfaits et de trouver asile dans les pays de la communauté, ce qui contribuerait énormément au rétablissement de la sécurité et à la consolidation des relations diplomatiques entre les Etats. En outre, les retombées du rétablissement de la paix sur l'augmentation de la production sont évidentes.

2.6.4. Les menaces

Au niveau économique

- Beaucoup de réformes institutionnelles, fiscales et juridiques sont encore à entreprendre au niveau du Burundi avant la mise en application du Protocole sur l'Union Douanière²⁷. Tout retard dans les réformes à entreprendre au niveau du Burundi créera des difficultés pour les entreprises burundaises, qui auront à subir la compétition de leurs partenaires des communautés régionales, plus organisés et mieux soutenus à l'interne, par des conditions de travail de loin plus favorables.
- Les entreprises qui s'adaptent mal se verront disparaître suite à la circulation de produits plus compétitifs au niveau de la qualité et du prix.
- L'article 132 alinéa 4, stipule que les ressources du budget proviennent des contributions annuelles, d'un montant égal, des États membres, de donations régionales et internationales ainsi que d'autres sources qui peuvent être identifiées par le Conseil. Le Burundi a adhéré à beaucoup de communautés et doit honorer les contributions prévues dans les textes constitutifs. La contribution dans EAC est pour le moment de 4,2 milliards de Fbu et va probablement être revue à la hausse. Si la contribution annuelle était revue à la hausse comme cela est pressenti, il risque d'être une lourde charge pour le Burundi.
- Le Burundi est le seul pays de l'EAC qui ne dispose pas encore de marché de capitaux²⁸. Il lui sera alors difficile si rien n'est fait, de tirer profit des avantages offerts par l'intégration des marchés des capitaux (augmentation de l'épargne, la compétition et l'innovation, la diversification des risques, l'harmonisation des lois et des institutions, l'augmentation du nombre d'infrastructures, etc.)

²⁷ Surtout au niveau de l'adoption de la structure à trois bandes du Tarif extérieur Commun (0% pour les matières premières et les biens d'équipement, 10% pour les produits intermédiaires et 25% pour les produits finis) et l'élimination des Tarifs Intérieurs à l'EAC

²⁸ Le Nairobi Stock Exchange depuis 1954, Uganda Security Exchange depuis 1997, Dar-Es-Salaam Stock Exchange depuis 1998, Rwanda Over- The- Counter Market depuis 2008

Au niveau politique et sécuritaire

La libre circulation des personnes pourrait accroître la criminalité et le trafic transfrontalier des stupéfiants si des mesures de sauvegarde ne sont pas mises en œuvre. En effet, avec le droit d'établissement et de résidence dans les pays, les criminels et les autres trafiquants pourront être pourchassés dans un pays et quitter pour s'établir dans un autre. En outre, le risque de contamination des cultures négatives n'est pas à écarter.

Des crises contagieuses peuvent naître dans les pays de la communauté. En effet, certaines crises sociopolitiques éclatées dans divers pays de la sous-région avaient des bases similaires, ce qui laisse craindre des contaminations de pays à pays.

Au niveau social

Avec le niveau de salaire burundais et le faible développement du secteur privé, l'exode des cerveaux sera élevé avec la libre circulation des personnes et des capitaux et le droit d'établissement. En outre, il a été remarqué à maintes reprises que les maladies des hommes et des animaux se transmettent facilement d'un territoire à un autre si les restrictions sanitaires ne sont pas bien suivies. La fièvre aphteuse en est un exemple éloquent. Elle s'est beaucoup propagée au Burundi avec les importations d'animaux.

L'influence culturelle entre les peuples pourrait noyer certains cultes de valeur comme l'Ubushingantahe et transmettre facilement au Burundi, des croyances et superstitions de nature à déstabiliser la société comme celles qu'on vient de connaître à l'Est du pays avec la chasse aux Albinos.

2.7. Les défis qui restent à relever

Face à une multitude de changements de lois (nationales et communautaires), de procédures et de partenaires, les hésitations et les résistances aux changements ne manqueront pas. La tendance prévisible pour les agents des services est de s'accrocher aux lois et pratiques locales.

Au niveau des pays de la communauté, la non uniformité dans l'application de la loi sur l'union douanière, ou l'application dominée par des intérêts nationaux, risquera de compromettre les résultats attendus

de l'intégration du Burundi dans l'East African Community. Ceci risque de s'observer plus dans le contrôle pour la séparation des produits intracommunautaires des produits devant subir une taxation au TEC. Comme le Burundi utilise plus les ports de Mombassa et de Dar-Es Salaam, il jouera sur la confiance des services des autres pays à ce niveau mais il y a lieu de craindre des fuites.

La suppression totale des barrières non tarifaires reste un autre point douteux mais on espère qu'elle sera fortement facilitée par l'interconnexion des services de douanes.

Lors des négociations, les conflits d'intérêt se font sentir. La Tanzanie et l'Ouganda ont refusé le système de cotisation différentielle sur base de l'état des économies des pays membres, craignant la suprématie du Kenya dans les décisions.

En outre, on craint déjà une possible répartition inéquitable des financements des projets des pays membres. Certains pays sont très avancés dans l'intégration et ont déjà approuvé leurs projets. Les pays nouvellement entrés se cherchent encore. Il faudra un arbitrage correct pour que tous les fonds collectés ne servent pas au développement des seuls pays avancés.

Il a été remarqué que certains délégués du Burundi aux séances de travail de l'EAC ne maîtrisent ni la langue de travail ni le contenu de certains points traités. Ce fait est particulièrement plus désavantageant pour le Burundi que la séance de travail concerne les négociations. Le Burundi est en arrière par rapport aux autres pays de l'EAC, ses intérêts ou problèmes doivent être défendus par des Burundais connaisseurs du métier.

La négociation est permanente et tient compte des intérêts de chacun. Très peu de pays ont besoin de négocier des dérogations aux règles. Les burundais devront jouer leur rôle malgré les réticences des autres. L'article 77 du traité prévoit que les États membres doivent prendre des mesures pour corriger le déséquilibre qui pourrait provenir de l'application du traité. Cet article ouvre une brèche pour une éventuelle renégociation des clauses défavorisant le Burundi. La clause de sauvegarde de l'article 78 précise en outre, que dans le cas d'une perturbation sérieuse de l'économie d'un pays, découlant de l'application des dispositions du traité, l'État membre concerné peut, après en avoir informé le Conseil, par l'intermédiaire du Secrétaire Général et les autres États membres, prendre des mesures de

sauvegarde appropriées. Des mesures de sauvegarde peuvent aussi être approuvées, à condition que l'État membre fournisse au Conseil, la preuve qu'il a pris toutes les mesures suffisantes pour surmonter les difficultés et que de telles mesures sont appliquées sans discrimination. Le bon choix des hommes qui analysent les sauvegardes nécessaires est un impératif.

A titre d'exemple, le Fonds de compensation ne fait plus beaucoup d'écho mais c'est au pays comme le Burundi d'en raviver le débat, mais, faut-il qu'il soit à mesure de prouver sur base de calculs fiables que le manque à gagner est effectif et qu'il est attribuable à l'application stricte des dispositions du traité.

L'application de l'accord de partenariat économique avec l'Union Européenne²⁹, peut enfoncer le déficit fiscal du Burundi, avec l'entrée au tarif 0, des produits industriels européens.

Même si le maigre budget de l'Etat burundais ne lui donne pas assez de souplesse pour s'acquitter de ses contributions, le Burundi doit fournir cet effort et voter un budget y relatif chaque année, si l'intégration rentre dans ses priorités. Le paiement de la charge de cotisation annuelle burundaise par un autre pays affaiblit la force de négociation du Burundi. Il sera néanmoins pertinent que le Burundi fasse une évaluation à chaque étape de l'intégration pour s'assurer qu'il profite de son adhésion à l'EAC.

La maîtrise de la langue anglaise est un défi énorme à toute la communauté burundaise. La manipulation des textes et des procédures de travail rédigés en Anglais ne sera pas facile si des programmes de recyclages et de formation accélérés ne sont entrepris.

Le Burundi doit travailler vite pour faire passer sa liste des produits sensibles avant le 1^{er} Juillet 2009.

²⁹ Après 15ans, 80% des exportations de l'UE dans CEA surtout biens d'équipements et produits industriels entreront sans droits de douanes. La négociation ne concerne pas les biens d'équipement car ceux-là sont déjà taxés 0% avec le TEC (Gourgeon A M, Laporte B., *Impact budgétaire de l'Entrée du Burundi dans l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine*. Rapport préliminaire, 2008, P.11)

Chapitre 3 : Impact des diverses étapes de l'intégration du Burundi dans l'East African Community

L'Evaluation des effets des diverses étapes de l'intégration du Burundi à l'EAC touchera tous les domaines et reposera ainsi sur beaucoup de critères à fois économiques, sociaux, politiques, diplomatiques et sécuritaires.

3.1. Mécanismes d'évaluation des effets de l'adhésion du Burundi à l'East African Community

En dépit de la faible diversité des systèmes économiques actuels des pays de l'EAC, l'intégration régionale des pays de l'East African Community aura des impacts non négligeables sur le Burundi. La mesure de l'impact de l'adhésion du Burundi à l'EAC sera basée essentiellement sur une comparaison de la situation d'avant l'adhésion à la situation actuelle et future présumée.

Comme on n'est qu'à la phase de l'Union douanière, qui n'est même pas encore complètement adopté par le Burundi, une grande partie reposera sur les faits qui sont présumés pouvoir arriver avec les divers degrés d'intégration, sur base de ce qui est observé ailleurs, et de ce qui est sensé logiquement arriver. Cette analyse touchera tous les domaines supposés être affectés (positivement ou négativement) mais aussi, tous les niveaux d'intégration jusqu'à la fédération politique. Toutes les fois que les données réelles nous ferons défaut, les conditions de réussite de l'intégration dans les pays en développement ci-haut développées, vont nous servir de base d'estimation d'impact. En effet, l'analyse d'impact à priori va toujours avec le montage de scénarii et de suppositions.

Les principaux critères d'évaluation des coûts et des avantages de l'intégration du Burundi à l'EAC sont :

- L'évaluation des avantages de l'intégration en termes de bien-être résultant de la création de nouveaux flux d'échanges : création de nouveaux flux de marchandises, d'échanges d'expériences et d'information ;
- La création de nouveaux investissements liés à l'attractivité des capitaux vers le pays : flux de capitaux intracommunautaires ou extérieurs à la communauté du fait de l'adoption des politiques communes

- La mise en œuvre de réformes prévues dans les dispositions du traité d'établissement de l'EAC: Evaluation des bienfaits/méfaits de la convergence macroéconomique et de l'harmonisation de politiques économiques et sociales ;
- La réduction/ augmentation des recettes liées à l'application des mesures de l'Union douanière et du Marché commun ;
- La protection/disparition des activités et filières vulnérables avec le jeu des avantages compétitifs ;
- La réduction/augmentation des coûts de transaction avec la réduction des dispositions du libre échange et de l'Union douanière ;
- Les profits de la coopération fonctionnelle et thématique : retombées de projets conjoints sur l'économie et la société,
- La création/consolidation des relations diplomatiques avec les pays pairs ;
- Les préventions des conflits liés à l'adoption conjointe des dispositifs de protection sociale et des dispositions de la fédération politique : les retombées des transferts de souveraineté et du pouvoir centralisé,
- La création des interdépendances culturelles et politiques entre le Burundi et les pays de l'EAC.

3. 2. Analyse des impacts des divers degrés de l'intégration du Burundi à l'East African Community

Au-delà du commerce intracommunautaire, l'intégration dans l'EAC s'étend sur le développement de la région. Elle touchera presque tous les domaines de la vie des pays membres : politique et juridique ; la libéralisation et la promotion du commerce, la création des investissements domestiques et étrangers, le développement de projets conjoints d'infrastructures, la diversification industrielle, l'amélioration de l'efficacité de la production en termes de qualité et de compétitivité, la Coopération Monétaire et Financière ; l'Education, la Culture et le Sport, les questions relatifs au Genre, à la Santé, à la production, aux Infrastructures et aux Services.

3.2.1. Impact de l'intégration sur l'économie burundaise

L'impact économique de l'adhésion du Burundi à l'EAC s'analyse au niveau des recettes de l'Etat, des consommateurs, des opérateurs économiques et au niveau du développement avec les projets et programmes communautaires.

3. 2. 1.1. Impact sur les recettes de l'Etat

a) Les charges récurrentes

L'impact de l'adhésion du Burundi à l'EAC au niveau des recettes de l'Etat s'analysera en termes de réduction/augmentation de recettes liées aux divers changements de tarifs sur la taxation du commerce, mais aussi, sur la suppression de certaines taxes jusqu'ici en vigueur au Burundi.

Au niveau des finances publiques, le premier impact est lié à la cotisation annuelle exigée et aux diverses contributions qui émaneront des décisions des divers organes et institutions de la communauté. Cette contribution va émarger sur le budget de fonctionnement de l'Etat. Le traité prévoit une contribution paritaire entre les membres qui est actuellement fixée à environ 4,2 Milliards de Fbu par an. Il est malheureusement prévu une majoration dans les années à venir, à cause d'une augmentation des charges liées au fonctionnement et à la préparation-tenu des séances de travail des institutions de l'EAC (le sommet, le conseil des Ministres, l'assemblée législative, le comité de coordination, les comités sectoriels, le secrétariat), mais aussi aux organes de gestion des divers projets à entreprendre. Ainsi, la rubrique « Frais de fonctionnement » du budget se verra accrue de la quote-part de ces cotisations/contributions.

b) Impact du Libre échange sur les recettes de l'Etat

La suppression des barrières douanières, dans le cadre de la zone de libre échange et la libre circulation des marchandises a pour effet de réduire les recettes fiscales. Au niveau du libre échange, tous les produits de la communauté vont entrer au Burundi sans droits de douane. La perte au niveau des recettes douanières vont se faire sentir, surtout au niveau des entrées en provenance de la Tanzanie, pour lesquelles la perte sera de 100 %. Pour le Kenya et le Rwanda, les droits de douane étaient déjà au niveau 0 avec la zone de libre échange du COMESA. Au niveau des entrées en provenance de l'Ouganda, la diminution des droits de douane étaient déjà de 80%, ce qui fait que la perte sur les droits en provenance de l'Ouganda sera de 20%.

Les recettes fiscales sur le commerce extérieur représentent 15,8% de l'ensemble des recettes fiscales (Rapport annuel BRB, 2006). Si on basait le calcul sur la part des importations en provenance de l'EAC qui est de 14,2% des importations totales³⁰, il y a lieu de savoir combien on perd en termes de rentrées fiscales en provenance de l'EAC suite au libre échange. Cette part serait de 3668,2 millions de BIF, soit 2,2% des recettes totales. Une étude que le Projet PAGE a commanditée donne comme effet total, une réduction des recettes de 1,7% (2007) et conclut que le déficit primaire ne sera que de 5,2% avec un effet net relativement faible. Les valeurs nominales de l'impact calculé sur les recettes de l'Etat figurent en annexe1.

c) impact des dispositions du protocole de l'Union de l'Union Douanière sur les recettes de l'Etat

Les pays de l'EAC se sont engagés à éliminer toutes les barrières non tarifaires à l'importation provenant d'autres États membres et à s'abstenir à imposer d'autres barrières non tarifaires. Ils ne vont pas non plus promulguer des lois ou décréter des mesures administratives qui établissent une discrimination directe ou indirecte contre les produits similaires des États membres.

³⁰ Calcul de l'auteur

Impact négatif

L'article 75 du chapitre 11 du traité, précise que, les États membres se sont engagés à observer certaines règles communes dont: a) l'application du principe de l'asymétrie ; b) l'élimination des tarifs intérieurs et d'autres redevances d'effet équivalent ; c) l'élimination des barrières non tarifaires ; d) l'établissement d'un tarif extérieur commun ; e) les règles d'origine ; f) le dumping ; g) les subventions et charges compensatoires ; h) la sécurité et les autres restrictions au commerce ; i) la concurrence ; j) le remboursement des taxes et des redevances ; k) la coopération douanière ; l) la réexportation de marchandises ; et m) la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation relative au commerce.

Toutes ces mesures auront un impact important sur l'économie du Burundi en général et sur les recettes douanières en particulier. La structure des droits de douanes va changer pour appliquer les taux du TEC et celui entendu sur les produits sensibles. Les tarifs à 4 bandes en vigueur au Burundi³¹, qui étaient de 30% pour les produits finis, 15% pour les produits intermédiaires, 10% pour les biens d'équipement et 5% pour les matières premières ; seront remplacés par un tarif à 3 bandes avec l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun qui sera de 0% pour les matières premières et biens d'équipement, de 10% pour les consommations intermédiaires et de 25% pour les biens de consommation finale. Dans l'hypothèse que les flux douaniers restent inchangés, ce qui est peu probable, le Burundi va donc perdre les 5% qu'il récoltait sur les matières premières, les 10% sur les biens d'équipement, 5% sur les biens de consommation intermédiaire et 5% sur les biens de consommations finales.

Une autre perte sera observée au niveau du retrait du coût du transport interne à la communauté dans le calcul des droits de douane. Dans le coût CIF, le fret était considéré rendu Bujumbura mais, avec le protocole de l'Union douanière, le fret sera calculé soit rendu Mombassa, soit rendu Dar-Es-Salaam. Le fret sur le tronçon Dar-Es-Salaam-Bujumbura et Mombassa-Bujumbura sera supprimé du calcul. Ceci est valable pour tous les frets aériens. Le changement de la base taxable excluant le fret interne et le fret aérien aura donc pour effet de réduire les recettes de l'Etat.

³¹ Cellule chargée des études et réformes fiscales

Ainsi donc, cette mesure aura des retombées négatives liées à la diminution de la base taxable, ce qui va réduire les recettes fiscales.

D'autres taxations vont disparaître au 1^{er} septembre 2009. Il s'agit des taxes spéciales sur certains produits de consommation.

L'impact de la décision de l'EAC de signer un accord de partenariat économique avec l'Union Européenne entraînera des pertes fiscales énormes au Burundi car avec cet accord, les produits en provenance de l'Union européenne se verront progressivement affranchies de droits d'entrée dans les pays de l'East African Community. Or, après la suppression du tarif intracommunautaire³², le Burundi comptait que sur les recettes issues du TEC. Les produits figurant sur la liste entendue entre les deux communautés vont alors entrer au Burundi sans payer le TEC. Le contrôle de la traçabilité des produits, par le certificat d'origine, sera en outre plus compliqué. Il y a risque que des produits d'autres origines entrent aussi sans taxes, ce qui pourrait compliquer la situation des recettes des pays de l'EAC et particulièrement du Burundi.

Impact positif

Pour les produits sensibles, les tarifs élevés allant de 35% à 100% vont être appliqués et auront un effet positif sur les recettes fiscales. C'est notamment pour les produits laitiers, le blé, le maïs, le riz, le sucre et les tissus de coton. Les autres produits que le Burundi compte proposer pour des raisons, soit de protection de l'industrie, soit budgétaires, présenteront la structure des droits de douane de 50% pour les Bouchons et couronnes, de 35% pour les savons, les bières, les tuyaux PVC (certains), les eaux minérales, les vêtements et friperies, les peintures et vernis, les verres, bouteilles et objets en

³² RÈGLE 4 : Les biens sont acceptés comme originaires d'un État membre quand ils sont expédiés directement à partir d'un État membre vers un destinataire dans un autre État membre et quand ils ont été produits dans un État membre, totalement ou partiellement à partir de matériaux importés d'un pays autre que l'État membre ou d'origine indéterminée, au moyen d'un processus de production qui a entraîné une transformation substantielle de ces matériaux de telle manière que : la valeur CAF de ces matériaux n'exécède pas 60 % du coût total des matériaux utilisés pour la production des biens ; la valeur ajoutée résultant du processus de production représente au moins 35 % du coût départ fabrique des biens, comme indiqué dans l'annexe I des présentes Règles ; et que les biens relèvent ou peuvent alors relever d'une position douanière autre que la position douanière dont ils relevaient au moment de leur importation.

verres, les tubes et tuyaux en fer et en acier, et de 10% pour les Tuyaux PVC (autres)³³.

On peut espérer que la taxation 0 des matières premières et équipements, combiné avec la TVA, va encourager les investissements. L'augmentation des investissements et la création de nouvelles industries devraient générer plus de recettes fiscales liées à la collecte plus accrue de l'impôt sur le revenu et à la TVA, avec la moindre évasion fiscale et la multiplication des activités et paiements formels.

Cela est supposé être valable dans l'hypothèse optimiste que le nouveau système va encourager la création de nouvelles activités. Au cas contraire, la diminution des recettes sera inévitable et le déficit budgétaire pourrait s'accroître.

Le contrôle des entrées de recettes, sera très facilité par l'interconnexion des postes de douane du Burundi entre eux et avec les services de douane des pays de la Communauté.

On peut en outre, à la lumière de ce qui s'est passé dans d'autres pays avec l'autorité des recettes, espérer une augmentation des recettes. L'expérience du Rwanda³⁴ en dit long : Les recettes sont passées de 23 Milliards de Francs rwandais à 43 Milliards de francs rwandais, de 1995 à 1997; à 68,2 Milliards de Francs rwandais en 1998, à 94,6 Milliards de Francs rwandais en 2002 et à 252 Milliards de Francs rwandais en 2007.

Il en est de même de la suppression de certaines exonérations qui ne rentrent pas dans la liste retenue dans le protocole de l'Union douanière.

³³ Geourjon AM., Laporte B, Gourgeon A.M. Et Laporte B. *Impact budgétaire de l'Entrée du Burundi dans l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine*. Rapport préliminaire, 2008, P.16

³⁴ Jérémie NDAYIZIGA, L'intégration sous-régionale et le Secteur Privé : enjeux et défis. Table sectorielle sur le secteur privé, juillet 2008 et, Basler A.et Bihute D., *Etude d'impact de l'adhésion du Burundi au marché commun de l'East African Community*, mai 2008

d) impact du marché commun de l'EAC sur les recettes de l'Etat

L'article 76 du traité stipule qu'il y aura, entre les États, la libre circulation de la main d'œuvre, des marchandises, des capitaux ainsi que le droit d'établissement. Les impacts de la mobilité des facteurs de production dans le cadre du marché commun et de l'harmonisation des politiques économiques sont multiples. Les multinationales peuvent concevoir leurs investissements sur une base régionale ou les entreprises de la sous-région peuvent opérer leurs choix de délocalisation sur base d'avantages comparatifs et compétitifs des pays dont le Burundi.

La libre circulation des biens, des services et des capitaux aura pour effet de stimuler et/ou de faciliter les investissements étrangers et transfrontaliers. Le marché burundais pourrait de ce fait, gagner des transferts de capitaux vers le Burundi ainsi que des nouveaux investissements, et l'implantation de nouvelles entreprises avec un effet positif évident sur l'économie, lié à la disponibilité des produits mais aussi à l'augmentation des recettes fiscales via un surplus de TVA, des impôts sur le revenu, etc.

d) Impact de l'Union économique et monétaire sur les recettes de l'Etat

Les fuites fiscales et les manques à gagner au trésor, résultant du développement du système informel de paiement et de la corruption, seront largement corrigées par l'harmonisation des régimes réglementaires économiques, monétaires et budgétaires dans le cadre de l'Union économique et monétaire.

3.2.1.2. Impact sur les consommateurs

a) Impact du libre échange sur les consommateurs

L'impact du libre échange au niveau des consommateurs peut s'analyser en termes d'effets immédiats sur la disponibilité des biens et de variation des prix à la consommation. En effet, les consommateurs tireront profit de l'augmentation de l'offre et de la réduction des prix qui,

normalement, devraient suivre. En revanche, l'accroissement des exportations des produits alimentaires burundais demandés par la sous-région (riz, huile de palme, poisson, le sucre, les fruits, etc) pourrait stimuler la production à long terme, mais, peut avoir pour effet de court terme, une pénurie au niveau local, accompagnée d'une augmentation des prix à la consommation.

b) Impact de l'Union douanière sur les consommateurs

La suppression du tarif intracommunautaire, l'application du TEC et l'introduction de la TVA auront pour effet, un flux important de produits en provenance des pays de la communauté. Ce flux de produits aura pour effet, la disponibilité de certains produits à bas prix.

L'importation supposée devenir plus élevée des matières premières et équipements vont rendre les produits finis moins chers. En revanche, l'application de la taxation plus élevée pour les produits sensibles, risque de rendre plus chers certains de ces produits sur le marché. La réduction de la base taxable suite à l'exclusion du fret, devra se répercuter sur les prix et le consommateur devrait y trouver un léger mieux.

c) Impact du marché commun sur les consommateurs

La libre circulation des biens, des hommes et des capitaux aura pour effet de réduire les coûts de transaction et de multiplier les unités de production présentes sur le territoire national. De ce fait, les prix à la consommation pourront chuter du fait de la réduction des coûts mais aussi de la compétition élevée entre les offres de divers opérateurs. Le jeu compétitif aura certainement une conséquence directe positive sur l'amélioration de la qualité des produits (différentiation par la qualité) ou sur la chute des prix (domination par les coûts). Cette dernière stratégie concurrentielle est un élément de compétitivité par excellence au Burundi, vu le faible pouvoir d'achat des consommateurs burundais (demande plus élastique par rapport au prix que par rapport à la qualité).

Au niveau du développement des projets d'infrastructures régionales, le consommateur burundais tirera profit de la disponibilité des ressources auparavant déficientes comme l'énergie, la communication ou la fluidité du transport. L'amélioration de cette disponibilité aura pour effet de réduire les prix de ces ressources sur le marché. En revanche, les

facilités d'exportation offertes par le marché commun pourraient créer une rareté de certains biens sur le marché local si des produits similaires ne sont pas importés. On noterait à titre d'exemple, la farine de manioc, le sucre, le poisson et l'huile de palme.

d) Impact de l'Union économique et monétaire sur les consommateurs

L'impact positif espéré de l'harmonisation des régimes réglementaires économiques, monétaires et budgétaires sur les consommateurs, est lié à réduction des effets inflationnistes des systèmes actuels qui, logiquement, se substituerait à de nouveaux systèmes commerciaux plus stables et moins corrompus.

3.2.1.3. Impact sur les industriels et les opérateurs économiques

Au niveau des industriels et autres opérateurs économiques, l'impact global de l'adhésion du Burundi à l'EAC peut s'analyser en termes de changement de l'environnement des affaires.

a) Impact du libre échange sur les affaires des opérateurs économiques

Les importants flux de produits en provenance de la communauté auront un inconvénient au niveau des producteurs-commerçants-industriels burundais qui se verront obligés d'être compétitifs à tous les niveaux : prix, qualité, service.

Néanmoins, les filières à produits peu compétitifs au niveau du prix et de la qualité sont sérieusement menacées par l'entrée libre des produits concurrents.

La réduction des prix des produits burundais similaires, liée à l'excédent de l'offre sur la demande, va décourager les commerçants-industriels burundais, qui se seront montrés incapables de réduire conséquemment les coûts de production. Cela pourrait alors avoir pour conséquence, la disparition des entreprises à faible potentiel au niveau de la réduction des coûts de production, de l'amélioration de la qualité mais aussi des stratégies marketing innovantes et suffisamment agressives.

Contrairement à cette vision pessimiste des choses, et comme l'affirment, les théories sur l'intégration, la compétition augmente l'innovation et conduit à la diversification, comme instrument de réduction du risque. Ainsi l'agressivité de la concurrence peut être un éveil chez les industriels-commerçants burundais, pour développer un esprit de créativité, d'innovation, de recherche de partenariats-alliances ou même de recourir au pooling pour mieux exporter.

En outre, les opérateurs économiques burundais qui étaient pénalisés par les revers de l'enclavement et des barrières douanières et non douanières pour importer/exporter leurs produits, auront une opportunité de réduire leurs coûts à l'exportation comme à l'importation.

b) Impact de l'Union douanière sur les industriels et autres opérateurs économiques

Les effets présumés sur l'entreprise burundaise sont :

- la suppression totale des Taxes sur les Matières premières et les Biens d'équipement ;
- le retrait du Coût de transport interne dans le calcul des frais de douane;
- la suppression des taxes sur les produits originaires de la Communauté;
- l'élimination des barrières non tarifaires qui réduira fortement les coûts en temps et en argent ;
- Le suivi des commandes et des expéditions d'une part (entreprises et commerçants) sera très facilité par l'interconnexion des postes de douane du Burundi entre eux et avec les services de douane des pays de la Communauté. Ceci est valable pour toutes les marchandises, qu'elles soient destinées à la communauté ou non;
- Les fraudes et les corruptions vont diminuer sensiblement avec cette interconnexion.

Le gain de temps et la réduction des coûts résulteront également de l'harmonisation des lois et des procédures. En effet, les acteurs économiques auront à fournir moins d'efforts à comprendre les pratiques et procédures des divers pays grâce à cette harmonisation.

Certaines dispositions du protocole de l'Union Douanière comme, la facilité de circulation de biens et de personnes, la suppression des barrières non tarifaires, le TEC, la coopération douanière, l'harmonisation et la simplification des formalités commerciales, l'élimination des tarifs internes³⁵ et des charges d'effet équivalent prévus dans le protocole de l'Union Douanière auront un effet de créer un régime commercial stable, avec moins de fraude et de corruption.

c) Impact du Marché commun sur l'industrie, les opérateurs économiques et le développement du Burundi

Avec l'adhésion au Marché commun, la mobilité des facteurs de production sera encouragée par les mesures visant la création d'un passeport régional, la convertibilité des monnaies, la suppression de la double imposition, la libéralisation des comptes de capitaux, la simplification des formalités douanières, etc.

L'article 82 du traité demande aux Etats de :

- coopérer dans les affaires monétaires et financières et maintenir la convertibilité de leur monnaie afin de jeter ainsi les bases de l'établissement d'une union monétaire ;
- harmoniser leur politique macro-économique, notamment en matière de taux de change, de taux d'intérêt, de politique monétaire et fiscale ; et ;
- éliminer les barrières faisant obstacle à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, au sein de la Communauté.

La libre circulation des hommes créera une opportunité de consultation et d'échange d'expériences ou un travail en synergie entre opérateurs économiques.

L'application de l'article 104 du traité permettra aux entreprises burundaises d'embaucher facilement la main d'œuvre des pays de la communauté. En effet, cet article stipule qu'il faudra maintenir un échange d'information sur les emplois disponibles et permettre la libre circulation des personnes et de la main d'œuvre et assurer aux

³⁵ seront éliminés progressivement, selon l'état de développement de chaque pays

citoyens, la jouissance du droit d'établissement et de résidence au sein de la Communauté.

La convertibilité de la monnaie réduira les coûts de transactions et facilitera les paiements.

Les projets et programmes de développement communautaire vont favoriser le développement et le désenclavement du Burundi. Il s'agit par exemple de projets routiers, ferroviaires mais aussi hydroélectriques prévus au traité, dans le cadre du développement communautaire. L'amélioration des routes et l'accès à un chemin de fer, vont réduire le temps et le coût du transport. L'article 91 du traité recommande d'établir et de maintenir des services ferroviaires coordonnés, permettant de relier efficacement les États membres de la Communauté, et de construire, si nécessaire, des liaisons ferroviaires supplémentaires.

Le Burundi va adhérer aux conventions internationales sur le trafic routier et la signalisation routière, les pays de la Communauté vont harmoniser les dispositions de leurs législations applicables à la délivrance des permis de conduire, au matériel, au marquage et à l'immatriculation des véhicules utilisés pour les voyages et les transports internationaux à l'intérieur de la Communauté (article 90 du traité).

Les projets d'infrastructures hydroélectriques, RUSUMO et la réalisation d'un gazoduc régional, sont porteurs de croissance pour l'ensemble de la communauté. Le Burundi espère aussi combler son déficit énergétique avec ces projets. Le manque d'énergie était un vrai goulot d'étranglement au fonctionnement des entreprises au Burundi.

L'article 101 du traité prévoit un développement conjoint de l'énergie. Les États membres doivent adopter des politiques et des mécanismes visant à promouvoir une exploitation efficace, le développement, ainsi que la recherche et l'utilisation commune des différentes sources d'énergie disponibles dans la région. Ils devront notamment promouvoir au sein de la Communauté :

- a) le développement au moindre coût et la transmission de courant électrique ainsi que l'exploitation des carburants fossiles et des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;
- b) la planification conjointe, la formation, la recherche et l'échange d'informations sur l'exploration, l'exploitation, le

- développement et l'utilisation des ressources énergétiques disponibles ;
- c) le développement d'une politique intégrée d'électrification rurale ;
 - d) le développement d'un réseau d'interconnexions électriques entre États membres ;
 - e) la construction de gazoducs et d'oléoducs ; et
 - f) toute autre mesure visant à fournir de l'énergie à un prix abordable aux populations des États membres, en ne perdant pas de vue, la protection de l'environnement.

La mise en application de l'article 93 du traité est une aubaine pour les opérateurs économiques burundais. En effet, cet article recommande aux États membres côtiers, de coopérer avec les États enclavés, notamment, en leur facilitant l'accès aux installations portuaires et en leur offrant la possibilité de participer à la prestation de services maritimes et portuaires. Ainsi, les produits des importateurs et exportateurs burundais seront plus protégés des vols et des endommagements et passeront peu de temps en transit.

Dans le programme de développement des TIC, on aura une création d'un marché intégré unique des TIC de 120 millions de personnes. Cela passera par l'harmonisation des politiques nationales des TIC. Le programme conjoint de développement des TIC aura comme retombées : une facilité accrue dans la coordination et l'harmonisation des politiques (macroéconomique, monétaire, fiscale, etc), une facilité dans la circulation des personnes et des biens, le développement de l'e-commerce³⁶, de l'e-assistance³⁷, de l'emploi, le développement des réseaux avec les autres opérateurs, etc.

La fibre optique au sein du projet EASSY avec la boucle régionale conjointe EABS donnera une convivialité³⁸ suffisante pour cette interconnexion.

³⁶ Fait de conclure des transactions à distance avec le développement des technologies de l'information et de la communication comme l'internet, la voix, etc.

³⁷ Déjà développée surtout en médecine

³⁸ Simplicité pour les utilisateurs car la transmission de grandes masses de données et la connectivité seront nettement améliorées. La boucle EABS reliera tous les pays de l'EAC entre eux et à la fibre EASSY (Océan Indien et reste du monde)

d) Impact de l'Union économique et monétaire sur les entreprises, l'industrie, les opérateurs économiques et le développement du Burundi

L'harmonisation des politiques économiques et commerciales dans la convergence macroéconomique, procurera aux hommes d'affaires burundais, un environnement des affaires plus favorables qu'avant, à condition que le Burundi respecte ses engagements. En effet, l'environnement des affaires burundais était des plus défavorables. La rentabilité des entreprises burundaises, jusqu'ici hypothéquée par des politiques commerciales et fiscales inadaptées, sera nettement améliorée. L'harmonisation des régimes réglementaires économiques, monétaires et budgétaires, créera des systèmes commerciaux stables. L'intégration monétaire au regard des arbitrages entre crédibilité et compétitivité, changera le visage macroéconomique burundais. L'intégration financière aura des effets sur la mobilisation de l'épargne et des investissements générateurs de croissance.

Au niveau des entreprises bancaires, l'étape de l'Union économique et monétaire, prévue pour 2012, donnera une opportunité aux banques de la Communauté pour s'installer au Burundi et ailleurs, avec une facilité de transactions et d'opérations avec leurs maisons mères ou leurs consœurs de l'EAC. Cette facilité est liée à l'application de la convertibilité de la monnaie dans un premier temps et, à l'adoption d'une monnaie unique après. L'harmonisation des politiques monétaires et des systèmes de paiements, la participation aux marchés des capitaux de la communauté faciliteront les transactions. En plus, le marché des capitaux rendra les capitaux plus liquides. Les procédures de mise en place d'un marché des capitaux sont en cours au Burundi. Les Banques Centrales des pays de l'EAC vont disponibiliser l'information sur tout le secteur financier de façon permanente afin d'aider les nouveaux entrants et les entrants potentiels à minimiser le risque. Les banques burundaises auront toute l'information nécessaire sur les réformes et participent déjà à leur élaboration. Le Gouverneur de la Banque centrale participe aux travaux du Comité des affaires monétaires de l'EAC et des cadres de la Banque Centrale participent également aux travaux des sous-comités.

3.2.2. Impact de l'intégration au niveau social

a) Impact du marché commun

L'article 89 stipule que les États membres s'engagent à élaborer des politiques coordonnées, harmonisées et complémentaires en matière de transport et de communication, à améliorer et à étendre leurs voies de raccordement et à en créer de nouvelles, afin de renforcer la cohésion physique des États membres et de promouvoir ainsi, une plus grande liberté de circulation des personnes, des biens et des services au sein de la Communauté.

Le traité recommande aux États membres de la communauté d'accorder un traitement spécial aux États membres enclavés pour ce qui est de la mise en application des dispositions de l'article 89. Cette disposition touche particulièrement le Burundi et le Rwanda et servira à les désenclaver.

Le programme de développement du transport aérien au sein de la communauté aura un impact positif sur les mouvements des gens. L'alinéa 2 de l'article 92 recommande aux États de prendre des mesures nécessaires en vue de promouvoir la mise en place de services aériens conjoints et l'utilisation efficace des aéronefs pour renforcer le transport aérien au sein de la Communauté.

Les pays se sont engagés à garantir la sécurité et la protection aux systèmes de transport, en vue d'une bonne circulation des biens et des personnes au sein de la Communauté.

En outre, les nouveaux investissements sont supposés créer de l'emploi pour la main d'œuvre au chômage. Le programme conjoint de développement des TIC facilitera les communications et les échanges sur les opportunités d'emploi et d'affaires.

L'adhésion à des programmes de formation des personnels de la région à partir des capacités régionales, va accroître les connaissances pratiques au niveau de l'administration et des entreprises. A titre d'illustration, l'Article 90 stipule que les États prendront des mesures en vue de l'harmonisation et de l'exploitation commune des installations et des programmes qui existent au sein des institutions nationales, pour la formation du personnel dans le secteur des transports et des

communications ; et pour échanger des informations sur les progrès technologiques réalisés dans le domaine des transports et des communications.

Mais la facilité et la libre circulation des hommes peut avoir pour conséquence la facilité de déplacement des forces négatives entre les Etats.

b) Impact de l'union sociale et politique

Au niveau de l'emploi, les États membres s'engagent à coopérer afin de renforcer le partenariat social entre les gouvernements, les employeurs et les employés et d'accroître la productivité de la main d'œuvre grâce à une production efficace.

L'application de l'article 104 du traité aura un impact à la fois positif et négatif sur la main d'œuvre burundaise. D'un côté, la jouissance du droit d'établissement ainsi que les échanges d'informations sur les emplois disponibles avec des frontières ouvertes sans interruption ; permettront aux intellectuels burundais d'aller vendre facilement leur expertise dans la sous-région. En revanche, la compétition au niveau de l'emploi local (marché du travail burundais) sera plus élevée avec des possibilités d'être pénalisé par la moindre maîtrise de l'anglais³⁹ par rapport aux compétiteurs des autres Etats de la communauté. Logiquement ; l'intellectuel burundais était bien placé pour être bilingue et bénéficierait de ce fait d'un avantage comparatif par rapport à ceux des autres pays comme la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Mais, avec le recul du niveau d'enseignement, les lauréats du Burundi ne sont non seulement pas bilingues mais ne maîtrisent même pas la langue française qui est la langue de travail du pays. Ainsi donc, en termes de mobilité ou de compétitivité pour l'emploi, le fonctionnaire burundais se positionnera difficilement sur le marché sous-régional.

La coordination et l'harmonisation des politiques économiques et sociales auront un impact sur l'amélioration de l'éducation, de la santé, de l'environnement, etc.

Au niveau de la protection des ressources naturelles; l'article 111 du traité recommande aux Etats adhérents, à coopérer et à coordonner leurs politiques et leurs actions, afin de veiller à la conservation et à la protection des ressources naturelles et de l'environnement, contre

³⁹ Se retrouve dans presque tous les tests d'embauche actuellement

toutes les formes de dégradation et de pollution, générées par des activités industrielles. La politique nationale de protection de l'environnement produit peu d'effets sur les écosystèmes au Burundi. De ce fait, les politiques communes, les échanges d'expériences et les contrôles conjoints auront un impact sur la réduction de la pollution, la dégradation de l'environnement et sur le transfert de produits polluants.

Au niveau de la santé, les pays s'engagent également à coopérer et à adopter des politiques communes pour le contrôle transfrontalier des substances toxiques et dangereuses, y compris des matières nucléaires et toutes autres matières indésirables (article 111). Le contrôle conjoint aura des effets sur l'amélioration de la santé. Les échanges d'expériences, les facilités de déplacement et la mobilité du personnel soignant pourra permettre aux Burundais de bénéficier de soins de santé auparavant difficiles d'accès.

Au niveau de l'éducation, le traité encourage les Etats à revoir et à harmoniser leurs politiques de l'Education. L'article 102 du traité recommande aux États membres de prendre des mesures concertées pour encourager la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation au sein de la Communauté. Les États membres doivent, en ce qui concerne l'éducation et la formation, coordonner leurs ressources humaines pour le développement des politiques et des programmes ; renforcer les institutions de formation et de recherche existantes et ; lorsque c'est nécessaire, en créer de nouvelles ; développer des programmes communs d'éducation primaire, secondaire et tertiaire. Les Etats adopteront un programme général d'éducation permanente des adultes des États membres ; afin de favoriser l'émergence d'un personnel bien formé dans tous les secteurs ayant des incidences sur la réalisation des visées et des objectifs de la Communauté. Il est recommandé aux Etats d'encourager la mobilité des étudiants et des enseignants au sein de la Communauté. Il est prévu d'harmoniser les curricula ainsi que les procédures d'examen, de certification et d'accréditation des institutions d'éducation et de formation dans les États membres, par des actions communes de leurs organes nationaux pertinents. Le Conseil inter-Universitaire Est-Africain a été créé pour encourager les systèmes éducatifs, à coopérer et à harmoniser leurs programmes.

Le système éducatif burundais gagnera donc de cet échange et de l'harmonisation des programmes avec d'autres pays avec lesquels, le Burundi partage des enjeux économiques et sociopolitiques importants.

Les enseignants et les étudiants burundais pourront se perfectionner en s'étalonnant sur le niveau de leurs pairs de la sous-région et en développant la culture de compétitivité.

Le libre établissement augmente les propensions à émigrer. Pour le Burundais, des opportunités dans cette immigration restent à douter dans la mesure où, l'immigration des Burundais de l'époque coloniale a changé de facette. Les Burundais avaient l'habitude à immigrer vers la Tanzanie et vers l'Ouganda pour y chercher un emploi et/ou une propriété. Mais, dans le cadre de l'EAC, les immigrations paysannes seront limitées et même découragées (cfr négociations sur le Marché commun). Les immigrations dans le cadre de la libre circulation des hommes et du droit d'établissement seront justifiées par des mobiles de déplacement d'expertises techniques ou de recherche d'opportunités commerciales.

Or, le Burundais, handicapé par les faibles capacités liées au recul du système éducatif burundais, aura des difficultés à exploiter les opportunités offertes par ces deux clauses du Marché Commun.

Ce problème est loin d'être résolu au Burundi. En effet, le système éducatif burundais tardera à donner des produits compétitifs car le choix de la politique d'orientation scolaire a toujours mis à l'enseignement les mauvaises performances. En outre, les enseignants cherchent à quitter leur carrière et ceux qui ne le peuvent pas travaillent dans un état de démotivation totale. Cela affecte progressivement la qualité de l'enseignement et la faiblesse des niveaux s'observent dans tous les cycles scolaires actuellement. Le service scolaire public tend à la promotion collective alors qu'il est difficile de développer et de se payer l'enseignement privé du fait de l'insolvabilité du paysan burundais.

En revanche, les pays à systèmes scolaires performants trouveront une occasion pour exporter leurs chômeurs qualifiés dans les autres pays de la Communauté en l'occurrence au Burundi. Leurs capacités seront valorisées dans les écoles et universités du Burundi et ce pays en tirera profit mais cela pourrait accentuer le chômage et l'insécurité.

3.2.3. L'impact de l'intégration au niveau politique

A côté de l'intégration par la production (axée sur la complémentarité des systèmes de production et la mise en place des infrastructures communes) et de celle par le marché (axée sur la suppression des barrières commerciales et l'instauration d'un TEC), les pays de l'East African community s'intègrent aussi pour des mobiles politiques. La réussite de l'intégration économique peut induire facilement celle de l'intégration politique et inversement. En effet, les rivalités et antagonismes politiques peuvent être résorbés par la convergence des intérêts économiques et inversement.

Mais, le processus d'intégration politique régionale est semé d'embûches. Il appelle des questions d'ordre politique très sensibles comme la perte d'autonomie de la part des parties étant donné les forts liens d'interdépendance qui doivent en découler. Les Etats flottent entre la générosité idéaliste transnationaliste et le souverainisme (NIMUBONA J, 2008).

L'intégration politique régionale revêt deux approches complémentaires : l'un est institutionnaliste tandis que l'autre est diplomatique. Selon l'approche institutionnaliste, l'intégration consiste en la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés. Ces règles peuvent être l'harmonisation des fiscalités, des lois d'assurance, des droits des affaires, du droit social régional, des valeurs de la démocratie, la gouvernance, les élections, etc. Par l'approche diplomatique, l'intégration régionale se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs communs de préventions des conflits (Nimubona J., Op cit : P.116).

L'analyse des dimensions politiques de l'intégration du Burundi dans l'EAC tiennent au fait que les questions politiques qui peuvent se poser au niveau et/ou entre les pays membres, sont susceptibles de bloquer l'intégration économique. Il s'agit par exemple des conflits d'intérêt au niveau des Etats mais aussi des institutions de la Communauté. Si l'East African Community des années 1967 s'est effondrée dix ans plus tard, les mobiles étaient à la fois politiques et économiques. Le manque de volonté politique et les conflits entre les Etats (Ouganda et Tanzanie notamment) ont joué beaucoup dans l'anéantissement du bon projet économique qui était le socle de l'intégration d'alors ; d'où l'ambition de la nouvelle EAC de créer désormais un environnement économique et

politique stable.

Au niveau communautaire, l'harmonisation des politiques pourra créer plus de crédibilité et de renforcement de la confiance mutuelle entre les Etats. Les conflits nationaux et interétatiques pourraient être résorbés par des stratégies communes délibérées au niveau des institutions communautaires.

Au niveau du Burundi, il y a lieu d'espérer des impacts positifs de l'intégration au niveau politique : la gouvernance politique et les droits des citoyens seront nettement améliorés avec l'adoption des dispositions de l'union sociale et politique. Au Chapitre 2, Article 3 alinéa 3, il est stipulé que chaque Etat membre doit s'assurer de son adhésion aux principes universellement acceptés de la bonne gouvernance, de la démocratie, des règles du droit, du respect des droits de l'homme et de la justice sociale ; et ; que ses politiques économiques et sociales sont compatibles avec celles de la Communauté.

De même, l'Article 7 du traité souligne que les États membres s'engagent à respecter les principes de la bonne gouvernance, y compris l'adhésion aux principes de la démocratie, de la règle du droit, de la justice sociale et de l'universalité, acceptés comme normes des droits de l'homme au sein de la Communauté.

Mais, les pays de l'EAC sont, dans leur ensemble, encore loin de remplir toutes ces conditions. Ils chercheront parallèlement à y arriver, certes, à des rythmes différents, mais pourvu qu'il ait harmonie dans l'interprétation de ces principes.

Il y a lieu d'espérer que les institutions fédérales (Cour de justice communautaire, le sommet de chefs d'Etat, le parlement Est Africain, etc) pourraient réussir un encadrement régional de nature à dissiper les violences et les tensions entre les Etats.

Au niveau de la gouvernance politique, les délibérations des institutions supranationales et les différences de gouvernance entre les 5 Etats pourraient supplanter les imperfections nationales. Ainsi, les interactions dans la conduite des politiques peuvent garantir le bon

déroulement de certains processus comme les élections avec l'envoi d'observateurs ou de médias indépendants et le monitoring.

La mise en oeuvre de politiques sociales communes et les pouvoirs de décision unifiés dans le cadre de l'union sociale et politique, créera une stabilité politique soutenue par la communauté. Cela découle d'une approche optimiste qui n'est pas certain.

L'hypothèse pessimiste pourrait avancer que la diversité culturelle entre les peuples des Etats membres est susceptible de conduire l'intégration politique sur des pistes inattendues : au lieu de diluer les crises basées sur des mobiles ethniques, tribales et /ou régionales dans les Etats, l'intégration peut être perçue comme une violation de l'identité des communautés, au point de générer les conflits en favorisant des alliances entre groupes à identité culturelle, religieuse, ethnique ou tribale proches.

Au niveau du Burundi par exemple, même si on peut espérer que les problèmes nationaux comme l'ethnisme et le régionalisme, pourraient être noyés dans le grand ensemble régional, les ex Interahamwe et les rebellions burundaises et congolaises peuvent avoir une brèche pour travailler ensemble et déstabiliser très sérieusement le pays mais aussi le Rwanda, la RDC, et l'Ouganda. Les autres pays de la communauté en subiraient également le coup dans l'accueil des réfugiés et dans le détournement de l'attention sur la construction de la communauté vers la stabilisation intérieure des Etats.

En outre, tous les pays de l'EAC ont pratiquement connu ces dernières années des épisodes de tourbillons politico sécuritaires liées aux revendications de leurs rébellions respectifs. Dans ces conditions, l'hypothèse d'un renforcement de la coopération entre groupes rebelles avec une planification commune des déstabilisations ou un échange facile d'armes n'est pas à écarter. Le Burundi est particulièrement visé dans la mesure où son problème est commun avec celui du Rwanda et, dans une moindre mesure avec celui de la RDC. Ainsi, les gains économiques de la libre circulation des hommes et de la liberté d'établissement devraient plutôt être politiquement relativisés.

Le Burundais avait une forte identité culturelle et politique mais avec les crises répétitives, il est allé jusqu'à douter de son identité réelle et du sens de son nationalisme. De ce fait, l'intégration risque de diluer encore plus, le peu de nationalisme qui restait à certains Burundais. Or, la force d'une communauté se base sur les forces nationales.

La convergence économique basée sur des critères bien définis peut enlever à certains dirigeants, des marges de manœuvre pour honorer les promesses faites aux leurs lors des propagandes. La force des dirigeants peut être perçue comme amoindrie mais cela pourrait avoir pour conséquence l'amélioration de la gestion des finances publiques.

3.2.4. Impact de l'intégration au niveau diplomatique

Les questions diplomatiques sont étroitement liées avec relations politiques.

L'intégration dans l'East African Community pourrait être une voie pour ne plus s'ignorer ou se soupçonner. Elle va créer une ouverture psychologique avec des cadres bien définis pour la discussion des questions communes.

Adhérer à une communauté signifie aussi adhérer à ses valeurs et modeler la politique intérieure d'un Etat pour y intégrer les valeurs de la communauté. Les pays intégrés finissent par partager une même vision, une même architecture politique, s'inspirer mutuellement et cela pourra renforcer les démocraties naissantes pour réduire les risques de tensions à l'interne mais aussi entre les Etats.

L'ouverture du Burundi à la communauté lui permettra de connaître ses partenaires régionaux davantage et aux pays de la sous-région de venir vers le Burundi. La coopération dans la résolution des crises dans les pays membres sera manifeste et, cela est important pour les pays très troublés comme le Burundi qui a besoin de toute sorte d'appui pour se reconstruire.

Ainsi, la pression diplomatique pour résoudre les problèmes internes des Etats va s'accroître puisqu'avec l'ouverture des frontières et les intérêts communs, l'insécurité au Burundi créera l'insécurité dans la communauté.

L'intégration du Burundi dans l'East African Community pourra accroître son pouvoir de négociation dans le concert des nations. Mais, au sein de la Communauté ou en dehors de celle-ci, la capacité de négociation

avec les partenaires pourrait être affectée par le fait qu'au Burundi, la politique conduite sous l'arithmétique ethnique et les fréquents cas de clientélisme peuvent favoriser la promotion des gens non nécessairement compétents et des fois, sous-qualifiés ou politiquement mal encadrés. Dans ces conditions, il se pourrait qu'on tire peu profit de l'élargissement de l'espace régional.

Le modèle burundais de résolution des conflits avec l'échafaudage institutionnel au niveau du partage du pouvoir est un élément qui pourrait donner aux Burundais, une place de choix dans la politique des Etats de la communauté. Tous ces pays, dans leur phase de résolution des conflits avec leurs rebelles, pourraient avoir besoin d'un coaching d'un Etat expérimenté en la matière.

Les partenaires lointains intéressés par les questions politiques, diplomatiques et sécuritaires pourront passer par les pays de la Communauté pour mieux faire pression sur le Burundi dans le sens du respect des droits humains.

Il y a lieu d'espérer une diplomatie préventive au niveau de la communauté ou une médiation-facilitation en cas de problèmes. En effet, un espace commun non sécurisé ne peut être exploitable économiquement, raison pour laquelle, la stabilité des Etats de l'EAC doit être le socle de l'intégration économique.

Au niveau de la négociation des financements pour les projets, les partenaires multilatéraux font plus confiance aux grands ensembles économiques qu'aux pays isolés. Le fondement à cela est qu'on espère renforcer à travers les communautés, les stratégies de réduction des barbaries, des malversations et de corruption. Le Burundi pourra donc profiter des financements négociés dans le cadre de la communauté.

Les schémas de gouvernance à suivre, renforcé par des cadres de surveillance et d'arbitrage légitimés par l'ensemble de la communauté, peuvent dissiper certains comportements qui minent l'épanouissement de la société. Un partage d'expertises à travers ces cadres sera plus aisé. A titre d'exemple, la stabilité politique de la Tanzanie (malgré ses problèmes avec Zanzibar) peut inspirer d'autres pays dont le Burundi.

Rappelons que l'initiative sous-régionale a joué un grand rôle dans le processus de paix au Burundi.

3.2.5. Impact de l'intégration au niveau sécuritaire

Au niveau sécuritaire, les pays de l'EAC partagent les mêmes défis, les mêmes enjeux et devrait avoir les mêmes ambitions.

L'article 125, alinéa 1 stipule qu'en vue de promouvoir les objectifs de la Communauté tels qu'ils sont énoncés à l'article 5 du traité, notamment en ce qui concerne la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité au sein des États membres et des relations de bon voisinage entre eux, et conformément à l'article 124 du traité, les États membres conviennent de coopérer étroitement en matière de défense. Les membres se sont convenus d'établir un cadre de coopération en la matière. L'exercice de respect des conventions avec la communauté pourrait influencer le comportement de respect des conventions internes et aiderait à résorber les tensions internes.

La gestion sécuritaire sera une affaire qui intéresse les pays de la Communauté dans la mesure où, l'insécurité engendre des réfugiés qui gênent l'organisation politique et sociale des autres pays et fait une pression sur leurs ressources. Or, les problèmes politiques et sécuritaires créent des frustrations et, face aux pressions sociales, certains pouvoirs réagissent par des attitudes dictatoriales qui gênent les politiques internes et engendrent d'autres conflits. Ainsi donc, la stabilité de l'EAC étant une affaire de ses membres, les institutions communautaires devront veiller sur la bonne gestion des problèmes internes des États. La capacité d'un pays à assurer la sécurité de ses citoyens est un thermomètre de la force de sa gouvernance.

Au sein de la communauté, les intérêts stratégiques sont menacés par les divers conflits identitaires des communautés de pays membres. Et, quant on n'est pas prêt pour consolider une ensemble national, il est clair qu'on s'apprête mal aux grands ensembles.

Au niveau du Burundi, un pessimisme basé sur cette réflexion conduit à croire que l'ouverture à l'EAC va plutôt absorber le peu de nationalisme qui restait.

Les crises répétitives qui secouent le Burundi et l'insécurité dans laquelle vivent les citoyens ne rassurent pas les investisseurs. L'impunité, la persistance des poches d'insécurité dans certains coins du pays, la pauvreté qui s'accroît accentuent les risques de troubles. Les efforts du gouvernement burundais à négocier avec

les mouvements rebelles pourront résorber la guerre mais l'impunité et la pauvreté risquent de continuer à alimenter les poches d'insécurité.

Dans le cadre de l'intégration du Burundi dans l'East African Community, on a beau mettre en place des réformes attrayantes pour attirer les investisseurs de la sous-région, mais, très peu répondront quant les cibles de l'insécurité continuent à être les riches justement à cause de la pauvreté. Avec l'ouverture des frontières et la libre circulation des hommes, les services de sécurité doivent travailler 24h/24 et en découdre avec les pratiques de corruption pour éviter des déstabilisations qui seraient difficiles à maîtriser.

Pour le Burundi encore, tant que les choix des dirigeants seront dictés par des équilibres ethniques au détriment des compétences techniques, on aura de la difficulté à créer un espace minimal d'épanouissement dans le grand ensemble qu'est l'EAC. En effet, ces pratiques vont à l'encontre des droits des citoyens, de la bonne gouvernance et de la justice sociale et sont porteuses d'une gangrène qui peut faire resurgir en surface les divisions et les troubles dans le pays. Ainsi, s'il est vrai que le Burundi a souscrit aux clauses du traité, il devrait être également vrai qu'il en découpe avec les pratiques qui violent ces mêmes clauses.

Avec le respect des engagements, l'intégration du Burundi dans l'East African Community peut aboutir à la création d'un environnement sécuritaire sans précédent au niveau du Burundi avec l'inspiration et la surveillance des institutions supranationales.

Au niveau des forces de sécurité burundaises, la volonté politique y est et le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants et celui de la Sécurité Publique se préparent à respecter les clauses du traité en rapport avec l'harmonisation des politiques et des pratiques au niveau de la Défense.

Les corps de sécurité burundais vont harmoniser leurs pratiques sur divers points comme les méthodes et styles de commandement. Il y a beaucoup de différences avec ce qui est en vigueur dans les autres pays de l'EAC, au niveau des doctrines (anglophone versus francophone), des grades, des appellations, des signes-attributs-symboles, du nombre d'hommes par groupe commandé, etc. Les structures de commandement diffèrent et la différence de doctrines influence la conception et le style de commandement.

Le niveau d'intégration interne au niveau des corps de sécurité n'est pas encore complet au Burundi. Ces corps ne sont pas encore totalement structurés : démobilisation à finaliser, intégration des éléments du FNL, réintégration et réinsertion sociale, instructions et harmonisations des visions, etc. L'intégration du Burundi dans la l'EAC va donc obliger les corps de sécurité à se restructurer rapidement.

A certains égards, les problèmes sécuritaires burundais étaient supposés être liés à l'environnement régional : réfugiés et retours incontrôlés, crises régionales contagieuses, avec les facilités de relations entre les peuples. Si cette vérité est réelle, elle peut agir dans des sens contraires dans le cadre de l'intégration régionale. D'un côté, les relations diplomatiques et les programmes sécuritaires conjoints pourraient résorber les problèmes mais ; de l'autre, les facilités de communication entre les forces négatives pourraient empirer la situation sécuritaire au Burundi.

Heureusement, au titre de l'article 124 du traité, alinéa 2, les États membres conviennent de favoriser et de maintenir un climat propice à la paix et à la sécurité grâce à la coopération et à des consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États membres en vue de la prévention, de la gestion efficace et de la résolution des différends et des conflits entre eux. L'alinéa 4 du même article ajoute que les États membres conviennent d'améliorer leur coopération dans les domaines de la lutte contre la criminalité internationale, de l'assistance mutuelle en matière criminelle, y compris l'arrestation et l'extradition des délinquants fugitifs, et de l'échange d'informations sur les mécanismes nationaux mis en place pour combattre les activités criminelles.

Les États membres s'engagent ainsi à améliorer l'échange de renseignements sur les activités criminelles, à améliorer les opérations communes telles que la poursuite des criminels au-delà des frontières nationales et la mise sur pied de patrouilles communes chargées de la sécurité aux frontières.

La mise en application de l'article 124 est un élément crucial pour le Burundi qui est encore dans la phase de pacification du territoire avec une forte criminalité et des armes qui pullulent partout.

La participation des forces de sécurité aux programmes de la communauté va accroître les opportunités de l'armée et de la police burundaise, à valoriser leurs nombreux atouts.

En effet, l'armée et la police burundaises maîtrisent beaucoup de disciplines mais il leur manque des équipements : une armée de l'air sans avion, une marine sans bateaux, etc. Le faible budget joue sur les équipements des militaires et le traitement des corps de sécurité.

Par rapport aux autres armées des pays de l'EAC, l'armée burundaise est jeune, formée, avec un niveau de recrutement relativement élevée et bien cotée en Afrique. Elle a plusieurs spécialités : médecins, ingénieurs, professeurs (ISCAM), économistes, gestionnaires, juristes, etc, qui ont été formés dans des doctrines diversifiées de divers pays du monde. Cela a créé au sein de cette armée, une ouverture et un capital humain de haut niveau mais qui est des fois peu capitalisé. En plus, l'armée burundaise a une expérience dans la guerre ; régulière et de la rébellion et ; des processus de paix-réconciliation-participation aux missions de maintien de la paix avec un travail dans un environnement multiculturel.. Le moral est élevé, avec beaucoup de programmes conçus pour discipliner les corps de sécurité et de renforcer les capacités des militaires et des policiers avec la formation continue. C'est pour cela que la Tanzanie et le Rwanda sont en train de solliciter des formations à l'ISCAM.

Les corps de sécurité burundais ont d'autres atouts qui leur facilitent l'organisation : la langue commune et les cultures proches. Le genre est intégré dans les forces de sécurité pour tenir compte des besoins spécifiques des femmes. L'armée est en train de devenir, à côté de sa mission officielle, une armée de production (construction, agriculture et élevage, protection de l'environnement, etc.).

En intégrant l'EAC, les forces de sécurité pourraient perdre ces atouts. Elles pourraient aussi perdre sa souveraineté et sa visibilité.

Au niveau de l'armée, un grand doute règne sur la gestion de la sécurité intérieure des Etats et de celle de la communauté. En effet, en cas d'échec de la communauté (hypothèse pessimiste que la nouvelle EAC subisse le sort de la première), l'insécurité va augmenter rapidement. Dans la fédération, chaque pays devrait, par prudence, garder ses frontières et être garant de sa sécurité intérieure.

L'idéal serait qu'on respecte la clause sur les mécanismes efficaces d'extradition et de contrôle visant à vider les poches de malfaiteurs.

Une équipe de l'armée est en train de travailler sur le dossier de l'intégration de l'armée dans l'EAC mais les échéanciers semblent trop courts pour bien étoffer toutes les questions. Un délit d'initiés risque de favoriser certains, puisqu'une différence d'information et d'expérience

dans l'intégration favorisent inévitablement les pays comme L'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie.

Cette question est préoccupante car les pays de la communauté semblent être peu stables et il y a un risque que les conventions soient compromises selon les évolutions internes des Etats (économiques et politiques). Des rebellions internes existent dans chacun de ces Etats et ; nul ne peut prévoir comment ceux-là vont évoluer et qu'elles idéologies elles adoptent.

La crise financière internationale risque de compromettre certains projets fédérateurs. La communauté compte beaucoup sur les appuis bilatéraux et multilatéraux mais ceux-ci risquent de tarder puisque la plupart des Etats sont dans la course pour restructurer leurs économies. Or, s'il s'avérait nécessaire de mobiliser des forces de sécurité pour les intérêts de la communauté ou d'un Etat de la Communauté, il faudra des moyens et des équipements dont on ne dispose pas aujourd'hui, afin d'intervenir efficacement. La mobilité des forces de sécurité coûte généralement très cher.

La différence de vision, d'appui externe et les structures différentes des budgets (beaucoup d'aides budgétisées pour le cas du Burundi) risquent de compromettre le respect des standards convenus au niveau politique et sécuritaire. Les corps de sécurité burundais devront avoir et apprendre à manipuler les équipements utilisés dans la communauté, car le niveau de technologies et la qualité des équipements militaires entre les pays de l'EAC diffèrent beaucoup.

L'armée burundaise devra refaire ses textes pour harmoniser avec ceux de la communauté (ex : le règlement d'ordre intérieur unique, un code pénal militaire unique, etc).

Au niveau de la formation, un échange d'expérience permettra aux forces de sécurité burundaise de profiter de la documentation et des programmes de la communauté. Cela est d'autant plus pertinent que lors des interventions conjointes, le commandement devra adopter un même langage. Les corps de sécurité burundais devront donc maîtriser la langue et le style de commandement de la communauté.

Il sera facile de s'inscrire dans certains programmes qui étaient difficiles d'accès. L'ISCAM pourra profiter d'un échange de professeurs et des expériences des Universités Est Africaines qui semblent être plus avancées au niveau académique. Cela exigera un effort supplémentaire aux corps de sécurité pour qu'ils puissent rattraper le niveau de leurs pairs dans certains domaines.

Au niveau de la recherche, les programmes conjoints de recherche vont compenser les faiblesses budgétaires de chaque Etat, dont le Burundi.

Conclusion générale et recommandations

A. Conclusion générale

L'impact de l'adhésion du Burundi à la communauté Est Africaine a fait l'objet de cette étude. L'intégration des pays de la Communauté Est Africaine date de très longtemps (19^e siècle) mais l'EAC qui vient d'être ravivée avec le traité de 2004, avait subi un effondrement en 1977. La nouvelle intégration dans l'EAC sera globale jusqu'à la Fédération politique. Le Burundi n'y a adhéré qu'en juillet 2007, à l'étape de l'Union Douanière. D'autres protocoles relatifs aux autres degrés d'intégration sont en cours.

La présente étude avait pour objectif d'éclairer l'opinion burundaise sur les impacts de l'adhésion du Burundi à l'East African Community.

En dépit des affirmations des théories économiques sur l'intégration économique régionale, révélant que les impacts des intégrations des pays en développement en général et des pays africains en particulier, sont rarement positifs, l'intégration du Burundi dans l'EAC s'annonce plutôt prometteur sur un certain nombre de points importants. L'adhésion du Burundi à l'EAC est d'autant plus justifiée que ce pays dépend presque exclusivement de ses pairs de la Communauté au niveau des échanges extérieurs. En outre, l'analyse de l'histoire du Burundi révèle que les pays de l'EAC ont joué un rôle important dans l'aboutissement du processus de paix au Burundi.

L'Etat des lieux de l'économie burundaise a été dressé dans cette étude et affiche un tableau peu luisant, au niveau de presque tous les indicateurs économiques et sociaux, d'où une crainte sur la faible compétitivité dans le nouvel environnement d'affaires. Une comparaison d'indicateurs burundais avec ceux des autres pays de l'EAC, a révélé que le Burundi est en arrière sur presque tous les points analysés. Le Burundi aura certes à fournir plus d'efforts que ses pairs pour se maintenir et profiter de l'intégration. Néanmoins, pour des impératifs d'ordre commerciaux et sociopolitiques, le Burundi a intérêt à adhérer à l'EAC.

Les impacts de l'adhésion du Burundi à l'EAC sont à la fois positifs et négatifs mais la balance est plutôt du côté positif.

L'évaluation des effets de l'intégration du Burundi à l'EAC, se basant sur l'analyse des avantages et des inconvénients sur les recettes

fiscales, sur les consommateurs, sur les opérateurs économiques, sur la politique, la sécurité et la vie sociale du Burundi, à travers des divers degrés d'intégration, laisse espérer que le Burundi tirera profit de cette intégration.

Au niveau économique, beaucoup d'éléments s'annoncent prometteurs pour l'opérateur économique burundais : les échanges d'expériences entre entrepreneurs de la communauté, le programme de développement communautaire, les diverses réformes macroéconomiques, les bienfaits de la concurrence avec la créativité qu'elle crée, la baisse des prix de consommation, la réduction des barrières au commerce, la mobilisation des financements pour financer les infrastructures, etc.

En revanche, une possible réduction des recettes fiscales est prévisible, du moins dans un premier temps, mais celle-ci peut être couverte par le surplus de collecte d'impôt lié à la multiplicité des entreprises et des activités du secteur informel, qui vont regagner le secteur formel, à la moindre évasion fiscale et à la réduction des pratiques de corruption, de fraudes et de paiements illicites de taxes.

Au niveau social, politique et sécuritaire, le Burundi pourra profiter des programmes conjoints de développement, de mécanismes de protection sociale, de mobilité de la main d'œuvre, du développement des systèmes éducatif et sanitaire, de la confiance de ses partenaires, de la sécurisation des frontières et du renforcement des contrôles frontaliers. En outre, l'engagement conjoint à la création d'un climat de stabilité intra et inter Etats est un atout important pour un pays comme le Burundi qui vient d'être secoué par 15 ans de guerre.

S'il est vrai que le Burundi n'a pas eu beaucoup de temps pour se préparer à tirer profit des avantages de l'intégration, beaucoup d'actions ont été déjà entreprises mais d'autres sont à entreprendre rapidement. Le gouvernement burundais doit accélérer les réformes institutionnelles et macroéconomiques et s'atteler à supprimer toutes les barrières non tarifaires et mettre en place des mécanismes de soutien industriels. Il a été remarqué, à travers les entretiens avec les agents des divers services de l'Etat et à travers les questions que se posent encore beaucoup de burundais, que les gens ne sont pas suffisamment informés, d'où une crainte, surtout au niveau des opérateurs économiques, d'être engloutis par les entreprises plus puissantes de la communauté.

Les opérateurs économiques ont peur de la faible compétitivité des produits burundais face aux produits des autres pays de l'EAC. Les coûts de production élevés au Burundi, les difficultés d'accès aux ressources et la faible qualité des produits de la PME burundaise font le nœud du problème.

Les industriels et opérateurs économiques burundais devront consentir des investissements supplémentaires pour améliorer la qualité des produits et augmenter la productivité des unités de production. Ils devront en outre s'impliquer dans les réformes et dans la réduction des barrières non tarifaires pour la création d'un environnement favorable aux affaires. Certains partenaires du développement sont prêts et ont déjà commencé à appuyer le secteur privé à se réorganiser pour mieux produire. Les opérateurs économiques doivent déjà commencer à cibler et à explorer les secteurs porteurs de croissance. La chambre de commerce devra aider le gouvernement à sensibiliser et à informer les opérateurs économiques sur les opportunités qui se dessinent dans les différentes dispositions du traité établissant l'EAC.

Au niveau des écoles, les échanges et les renforcements de capacités avec les étudiants et professeurs de la communauté, à travers des stages et recherches conjointes, sont une voie pour accroître les connaissances et améliorer les enseignements. L'anglais doit être renforcé dans les écoles.

Le comité de pilotage a un rôle important dans l'accélération des réformes et dans la sensibilisation.

Beaucoup de points restent à affiner. Les hésitations et résistances au changement sont observables, d'où la nécessité d'une sensibilisation continue. La capacité de vérifier l'origine des produits qui entrent au Burundi et de distinguer ceux de l'EAC devant être détaxés, de ceux devant être taxés au TEC, peut poser des problèmes, puisque dans la pratique, des importations suivies d'exportations dans les pays de l'EAC sont à douter. D'autres défis restent à surmonter : la rapide suppression des barrières non tarifaires, l'arbitrage des conflits d'intérêts, la crainte d'une répartition inéquitable des gains de l'intégration, la difficulté de mobiliser des financements peu chers, la possibilité de renégocier certains points du traité qui semblent défavoriser certains pays du groupe, les mesures de sauvegarde, les compensations des déséquilibres, la tenue des réunions de l'EAC en Anglais sans interprètes, les retombées de l'accord de partenariat EAC-Union européenne avec son effet sur la réduction des recettes fiscales liées à la suppression du TEC sur certains produits, etc.

Comme le traité prévoit que la négociation est continue, le Burundi aura intérêt à envoyer dans les négociations, des représentants très avisés et à même de défendre les positions du pays, dans l'intérêt de tous les intervenants.

B. Recommandations

Afin de mieux profiter des avantages de l'intégration du Burundi à l'EAC, une préparation et une action rapide et musclée doivent être entreprises par le Burundi.

S'il est vrai que les activités du commerce transfrontalier pourront être facilitées par l'intégration régionale, la suppression des barrières non tarifaires devra être précédée par toute une éducation au niveau des divers intervenants.

Le Burundi devra également asseoir la paix dans le pays et adopter des systèmes de gouvernance qui respectent les principes du respect des droits humains et de la bonne gouvernance.

Le gouvernement burundais a intérêt à poursuivre la négociation sur certains points sensibles, afin de faire profiter aux Burundais des avantages de son adhésion à l'EAC.

Recommandations à l'endroit du Gouvernement

a) Les réformes :

Beaucoup de réformes sont à entreprendre au niveau institutionnel, fiscal et juridique. Pour certains aspects de la réforme, il y a moyen de s'inspirer des expériences des autres mais aussi, de profiter de la volonté de nos partenaires du développement pour accompagner les pays de l'EAC dans ce processus d'intégration effective. Le secrétariat de l'EAC est prêt à faire profiter aux Burundais de son expertise pour la mise en place rapide des outils conventionnels avant les échéances convenues. Le Burundi devra avoir mis en place tous les outils de travail harmonisés avec ceux de la communauté, comme l'office des Recettes du Burundi, le code des Investissements (déjà fait), l'agence de promotion des Investissements et des Exportations, etc. Au 1^{er} juillet 2009, l'application du TEC devra être effective.

Les actions à mener sont entre autres :

- Accélérer les réformes dans les secteurs clés comme les Douanes, les impôts, les Marchés publics (avec l'agence de Régulation des Marchés Publics), etc. L'adoption effective de la structure à trois bandes du Tarif extérieur Commun (0% pour les matières premières et les biens d'équipement, 10% pour les produits intermédiaires ; 25% pour les produits finis), l'adoption effective de la taxation acceptée sur la liste des Produits sensibles, l'élimination, d'ici 2010, des Tarifs Intérieurs à l'East African Community (échéanciers : le 1^{er} juillet 2009 pour l'union douanière et le premier juillet 2010 pour le marché commun) ;
- Définir toutes les barrières non tarifaires existantes et élaborer un mécanisme de leur élimination ;
- Mettre sur pied l'office des Recettes (Burundi revenue authority) opérationnel avec un personnel formé à cet effet pour parvenir à harmoniser les systèmes de collecte des recettes. Tous les pays EAC ont déjà mis en place cette structure et le Burundi s'est engagé en faveur de l'harmonisation des structures et des démarches administratives. Cette réforme s'est soldée chez les partenaires par une augmentation des recettes ;
- Création de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations pour accompagner le nouveau code des investissements et lui faire jouer pleinement son rôle,
- Accélérer la privatisation des filières sensibles comme la SRDI et la SOSUMO, le secteur des télécommunications, etc, afin de favoriser l'attractivité des capitaux privés, la rationalisation de la gestion, la réactivité et la souplesse d'action, pour les protéger contre une concurrence qui risque de se présenter sur le marché burundais avec des prix cassés ;
- Entreprendre un programme généralisé d'amélioration du système éducatif et de renforcement de capacités des agents de l'Etat et des entrepreneurs burundais ;
- L'application des critères de convergence macro économique ;
- L'adoption de la convertibilité des Monnaies des pays membres de l'EAC ;

- Envisager la réforme du secteur bancaire, pour baisser les taux d'intérêt et relancer les crédits à long terme propices à financer les investissements afin de créer un environnement favorable aux affaires et aux investissements.
- Finaliser l'informatisation des services du Ministère des Finances (accélérer les actions du SIGEFI) et des douanes pour les adapter aux nouvelles formules de taxation et leur permettre une interconnexion aux autres systèmes douaniers ;
- Renforcer le Bureau de Normalisation : le Bureau Burundais de normalisation a besoin de moyens humains et matériels afin de pouvoir effectuer les contrôles et assurer les enseignements nécessaires en rapport le respect des normes internationalement reconnues. La plupart de produits burundais s'exportent difficilement suite au non respect des normes exigées.

La réponse à certains standards est devenue un argument de vente de taille car la traçabilité des produits est devenue une information primordiale dans la consommation mondiale.

Ce bureau devrait se lancer sans tarder dans des campagnes d'information aux industriels sur les normes et les procédures de certification des produits, mais il faut d'abord l'équiper et lui doter de cadres formés en la matière.

- L'adoption d'un Exercice Fiscal s'étendant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante conformément à l'article 132 du traité, alinéa 7 qui stipule que l'exercice de la Communauté commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.
- Faire une évaluation à mi-parcours et à la fin de chaque étape pour s'assurer que le Burundi est en train de tirer profit de son adhésion à l'EAC
- Mettre à contribution les structures chargées de faire des propositions de réformes au sein des Ministères sectoriels
- Garder les équipes de négociation permanentes et les appuyer, au besoin, de techniciens maîtrisant certains dossiers

b) La sensibilisation et la formation:

- Expliquer aux hommes d'affaires burundais les nouveaux systèmes de tarification, les prochaines procédures, les lieux de taxation (risquent d'être systématiquement Mombassa et Dar-Es-Salaam), tout cela doit être fait avant le 1^{er} juillet 2009.
- Former les agents de douanes et ceux du département des recettes sur les nouvelles formules de taxation,
- L'intérêt de former les cadres des services clés est donc un impératif.
- Mettre à contribution les structures chargées de faire des propositions de réformes au sein des Ministères sectoriels
- Mettre en place des mécanismes d'information, de vulgarisation et de médiation des réformes et des dossiers en cours au sein de l'EAC

c) Soutien aux industriels

- Créer un environnement propice au développement du secteur privé et à la société civile : conformément à l'article 127 du traité, les gouvernements doivent créer un environnement propice au développement du secteur privé et à la société civile. Ils devront améliorer l'environnement commercial et industriel, grâce à la promotion de codes d'investissement attrayants, à la protection des droits de propriété et des autres droits et à la réglementation appropriée du secteur privé. Ils se sont engagés à fournir régulièrement des informations à jour, pour accélérer les réactions du marché grâce à la coopération entre les Chambres de commerce et d'industrie et d'autres organisations similaires des États membres.
- Prendre des mesures pour promouvoir une croissance industrielle auto-soutenue et équilibrée ; une compétitivité du secteur industriel et l'apparition d'entrepreneurs locaux conformément à l'article 80 du traité. Des mesures d'incitation au développement de l'industrie sont à entreprendre (incitations à l'investissement, en l'occurrence les incitations fiscales aux industries, un Fonds d'appui, un appui dans le ciblage et la création de partenariats porteurs, etc.).
- Révision fiscale : la tendance mondiale est de réduire sensiblement les impôts sur le bénéficiaire afin de réduire le secteur informel et favoriser le développement de l'industrie. En

recourant à de telles incitations au Burundi, on pourrait renvoyer une bonne partie des acteurs du secteur informel dans le formel et combler les recettes perdues par l'augmentation de l'impôt global lié à la multiplicité des entreprises du secteur formel.

d) Respect des engagements

- Prévoir un budget suffisant pour parvenir à mettre en place les organes et les harmonisations sur lesquels il s'est engagé
- Chercher un appui pour financer les réformes, du moins dans un premier temps, en attendant qu'il le budget de l'Etat ne s'améliore.

e) Amélioration du paysage politique et sécuritaire

Pour mériter la confiance de ses partenaires, le Burundi devra :

- Améliorer sans cesse sa gouvernance politique et économique
- S'investir dans le rétablissement de la sécurité sur tout le territoire pour gagner la confiance des investisseurs et des autres partenaires
- S'inspirer activement des structures de gestion sécuritaire régionale comme EAPCO⁴⁰ et SARPCO⁴¹

f) Eléments à renégocier

- Au niveau du calcul du coût CIF, le Burundi devrait renégocier que le calcul inclut les frets internes,
- Une traduction des décisions et lois clés de l'EAC en français pourrait éviter des malentendus et des retards dans le processus d'harmonisation,
- Négocier que le Français soit une deuxième langue de travail dans l'EAC, pendant les premières années,
- Le Burundi pourrait négocier l'accès au Fonds de Partenariat géré par l'EAC (des contributions de plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux) ou réclamer que la CEA négocie un fonds de compensation auprès de l'Union européenne

⁴⁰ East African Police Chief Organisation

⁴¹ South African Régional Police Chief Organisation

pour compenser les pertes fiscales qui vont résulter de cet accord.

- Remettre sur la table les débats sur le fonds de compensation de l'EAC qui va combler les manques à gagner qui naîtraient de l'application des dispositions du traité,
- Au moment où sa liste des produits sensibles sera prête (quelque soit le retard enregistré), le Burundi devrait continuer à négocier qu'elle soit considérée et adoptée.

Recommandations à l'endroit des entrepreneurs burundais

Même si certains entrepreneurs burundais pourraient rencontrer des difficultés d'adaptation aux nouveaux modes de travail et aux nouvelles règles, le débat n'est plus de savoir s'ils ont intérêt ou non de participer aux programmes et aux politiques de la CEA. Celle-ci lui a donné une place privilégiée et les acteurs burundais doivent chercher activement à en profiter. Le secteur privé est considéré comme une source de création de richesse, le moteur de la croissance et de réduction de la pauvreté. L'échec de l'ancienne CEA est attribué notamment à la non implication du secteur privé. L'article 127 du traité stipule que les Etats membres acceptent de créer un environnement favorable pour le Secteur Privé et la Société Civile pour prendre entièrement avantage de la Communauté. Les Etats membres de la Communauté se sont engagés à promouvoir un dialogue continu avec le Secteur Privé et la Société Civile, au niveau national et au niveau de la Communauté, pour développer un environnement des Affaires amélioré pour la mise en application de toutes les décisions dans les secteurs économiques. Ils s'engagent en outre à offrir les opportunités aux entrepreneurs pour participer activement dans l'amélioration des politiques et des activités des Institutions de la Communauté qui les concernent, notamment l'amélioration de leur confiance dans les réformes des Politiques, l'augmentation de la productivité et la baisse des coûts de production.

Beaucoup d'actions sont à mener au niveau des opérateurs économiques :

- Il serait judicieux pour les entreprises burundaises de mieux se positionner vis-à-vis des partenaires de la Communauté avec lesquels, il faudra travailler dans le nouveau cadre de compétition ou pour envisager des Joint-ventures. Pour que les entrepreneurs burundais jouissent pleinement des avantages

de l'intégration et s'en serve pour le développement de l'entreprise, ils devront participer activement aux activités et aux négociations de la CEA,

- Le secteur privé burundais doit investir dans de nouvelles technologies de production et de communication pour être assez compétitif. Les industriels ont intérêt à réagir rapidement en procédant aux investissements nécessaires pour répondre aux normes de qualité et aux standards internationaux. La priorité serait donnée aux investissements productifs pouvant transformer ou produire des produits dans lesquels le Burundi a un avantage comparatif ;
- Les opérateurs économiques doivent s'impliquer activement dans l'élimination des barrières non tarifaires en dénonçant et en fournissant des informations sur toutes les formes de barrières ;
- Les hommes d'affaires devraient se créer des réseaux d'échange d'informations, de technologies et du savoir faire et ; constituer une force en travaillant en synergie afin de pouvoir se positionner sur le marché ;
- Les entreprises qui ont des partenaires puissants dans la sous-région peuvent se proposer aux Joint-ventures de leurs pairs, afin de profiter de leur expertise dans la production et dans la conquête du marché ;
- Participer au programme de renforcement des capacités que le gouvernement va initier ;
- Accélérer l'apprentissage de l'Anglais. L'article 137 stipule que la langue officielle de la Communauté est l'anglais et cela est valable aussi dans les affaires. Le kiswahili deviendra lingua franca de la Communauté ;
- Se lancer dans des produits présentant un avantage comparatif et compétitif comme les produits artisanaux et les produits de l'agriculture comme l'huile de palme et de la pêche (poisson du Lac Tanganyika), etc.
- Participer au partenariat public-privé et essayer de profiter de la place qu'offre l'EAC au secteur privé pour participer à l'élaboration des politiques sectorielles ;
- Influencer le gouvernement dans la prise de décisions en rapport avec la mise en application des clauses du traité relatives au développement du secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires dans la communauté ;

- Renforcer la cohésion des opérateurs économiques au sein de la chambre de commerce pour que celle-ci leur serve de plaidoyer au niveau du gouvernement, des bailleurs de fonds mais aussi au niveau de East African Business Council ;
- Militer en faveur du rétablissement de la sécurité pour attirer les capitaux et gagner la confiance des partenaires de la communauté.
- La sensibilisation des hommes d'affaires est nécessaire pour les amener à combattre les pratiques qui faussent le jeu.
- Néanmoins, ils devront être à mesure de réduire les coûts et offrir des produits de qualité au moins équivalente à celle des pays importés de la CEA, puisque de toutes les façons, la compétition sera farouche sur le marché local.
- Adopter le système de travail 24h/24 comme c'est fait dans d'autres pays de la Communauté

Recommandations à l'endroit des partenaires du développement

Les partenaires du développement pourraient appuyer le Burundi:

- à renforcer des capacités des opérateurs économiques et des cadres chargés des dossiers de l'intégration ;
- à appuyer le Secteur Privé en finançant des projets porteurs dans les secteurs présentant des avantages comparatifs (transformation des aliments, l'huile de palme, le riz, le poisson, les fruits, les légumes, les mines, etc) ;
- à appuyer le secteur bancaire burundais à obtenir des ressources stables pouvant financer des investissements, à des taux abordables ;
- à encourager l'entrepreneuriat en disponibilisant un fonds à cet effet, qui financerait les meilleurs projets sélectionnés parmi ceux déposés par des jeunes entrepreneurs ou des associations d'entrepreneurs. La chambre de commerce pourrait aider dans cette sélection.

Recommandations conjointe à l'endroit du Gouvernement et de la chambre de commerce

Il est impératif de développer au Burundi un système d'information et une sensibilisation portant sur :

- les textes réglementaires et les protocoles d'accord signés ;
- les produits et les services de la communauté en terme de quantité et de qualité, ainsi que les adresses des divers partenaires intéressants l'entreprise et l'entrepreneur burundais ;
- La chambre de commerce et les organisations professionnelles du secteur privé devront être l'œil des opérateurs économiques et intensifier les contacts avec les hommes d'affaires de l'EAC. Elles joueront un rôle important dans le ciblage d'échanges d'expériences utiles, mais aussi des opportunités exploitables par les entrepreneurs burundais. L'EABC offre un cadre propice pour cet échange d'expériences. La chambre de commerce devrait effectuer un sondage ou une étude prospective sur les marchés de la Communauté pour cibler les opportunités qui pourraient être exploités par les industriels et commerçants burundais, puisque, à l'échelle individuelle, il sera difficile pour ces derniers d'avoir une information exhaustive.
- Un appui dans la prospection d'affaires prometteuses dans la région de la CEA et d'ailleurs est nécessaire.

Recommandations à l'endroit des banques et des autres entreprises

L'article 85 du traité recommande une harmonisation des lois bancaires des pays membres et une harmonisation des politiques relatives aux marchés de capitaux, aux portefeuilles d'investissements étrangers, à l'imposition des transactions sur les marchés de capitaux, à la comptabilité, aux normes en matière d'audit et de rapports financiers. Les États membres s'engagent aux fins de l'article 86 à garantir la libre circulation des capitaux au sein de la Communauté, en supprimant les contrôles sur le transfert des capitaux entre les États membres ; à permettre aux citoyens et aux résidents des États membres d'acquérir des actions, des parts sociales et d'autres valeurs et d'investir dans les entreprises établies sur les territoires des autres États membres ; et à encourager le commerce transfrontalier d'instruments financiers.

La banque centrale, les banques commerciales et les institutions financières devraient être une force de proposition de réformes et d'initiation de réformes du système financier pour :

- l'amélioration du financement des projets par un financement à long terme ;
- l'initiation des actions allant dans le sens de la création d'un marché des capitaux ;
- l'amélioration des systèmes de paiement pour permettre un transfert facile des fonds du Burundi vers les autres pays et inversement.
- Toutes les entreprises, y compris les banques doivent adopter le nouveau plan comptable conforme aux normes internationalement reconnues. C'est un impératif à la création d'un marché des capitaux puisque les états financiers des entreprises burundaises devront être présentés sous un format lisible par tout le monde.

Recommandations à l'endroit des écoles et Universités

- Renforcer la coopération et l'échange dans le cadre des projets conjoints, comme cela est déjà d'usage dans certains secteurs comme l'agriculture dans IAFCA, ASARECA, IUCEA, etc. IUCEA offre un cadre propice aux échanges et aux renforcements mutuels de capacités.
- Renforcer les stages des étudiants des lettres et littératures anglaises en Tanzanie et en Ouganda et les étendre sur d'autres Facultés. Cela aurait pour avantage de renforcer les capacités des futurs diplômés en anglais technique et en compréhension de nouveaux environnements d'affaires surtout, des civilisations anglophones,
- Tenir compte de cette mutation inévitable de la francophonie à l'anglophonie dans les programmes adoptés dans les écoles et réserver un volume d'heures suffisant aux séances de cours d'Anglais.

Recommandations à l'endroit du Comité de pilotage

- Veiller à ce que les réformes requises soient finalisées et adoptées ;
- Servir de plaidoyer auprès du secrétariat et des bailleurs, au cas où des projets des industriels et services burundais auraient

à chercher un financement au niveau de fonds de partenariat géré par l'EAC ou auprès d'autres bailleurs qui ont promis un appui dans l'intégration des nouveaux pays.

- suivre les décisions qui se prennent dans l'EAC. (les cadres du Ministère du commerce et le Ministère chargé des affaires de l'EAC ainsi que le comité de pilotage). A défaut de cela, les positions du Burundi seront ignorées au détriment des hommes d'affaires burundais et du pays en général. Les représentants du Burundi doivent participer à toutes les réunions communautaires et donner rapport à qui de droit pour un meilleur suivi

Revue Documentaire

Rapports

1. Basler A. et Bihute D., *Etude d'impact de l'adhésion du Burundi au marché commun de l'East African Community*, mai 2008
2. Communauté de l'Afrique de l'Est, *Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 août 2007)*.
3. CERED, CERNEA, *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale*, Université Paris X-Nanterre, 2001
4. East African Community, *Facts and Figures 2006*, EAC annual publication
5. EAC, *Règles (d'origine) de l'Union douanière de la Communauté Est-Africaine, 2004*
6. Gourgeon A.M. ; Et Laporte B. ; *Impact budgétaire de l'Entrée du Burundi dans l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine*. Rapport préliminaire, Février 2008.
7. M.A. Consulting Group. *Etude sur l'Etablissement d'un marché commun de la communauté Est-Africaine, mai 2007*.
8. Ndayiziga J., *L'intégration sous-régionale et le Secteur Privé : enjeux et défis*. Table sectorielle sur le secteur privé, juillet 2008
9. Nimubona J., *Les dimensions politiques et institutionnelles des processus d'intégration régionale en Afrique centrale et orientale : Entre générosité idéaliste et réalisme des acteurs*, RIDEC, Bujumbura
10. PNUD, *Rapport national de développement humain, 2007*

Reuves et Bulletins

- 1 Banque de la République du Burundi, *Bulletins d'information*
- 2 Banque Mondiale, Revue *Doing Business*, 2008
- 3 Transparency International, *Indice de perception de la corruption*, 2008

ANNEXES

Annexe 1 : Impact de l'Union Douanière sur les recettes de l'Etat (millions de Fbu)

Impact fiscal de l'Union de Libre Echange, dont	-1.177
variation des recettes tarifaires	-1.344
variation de TT/TVA	167
Impact fiscal de l'application du TEC, dont	2.009
variation des recettes tarifaires	740
variation de TT/TVA	1.27
Suppression du DCO	- 1.377
Harmonisation des accises	-170
Déductibilité de la TVA pour les biens importés entrant dans le processus de production des entreprises	- 2.002
Effet total	- 2.717

Source : Gourgeon A.M. ; et Laporte B. ; *Impact budgétaire de l'Entrée du Burundi dans l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine*. Rapport préliminaire, Février 2008, page 25.

Annexe 2 : INDICATEURS DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTE

	ETAT	OBJECTIF	1997/2001	2002	2003	2004	2005	2006
Croissance réelle du PIB	BURUNDI	7	1,1	4,4	4,4	4,8	0,9	5
	KENYA		2,3	0,3	2,8	4,5	5,8	6
	RWANDA		8,6	9,4	0,9	4	6	4,2
	TANZANIE		4,4	7,2	5,7	6,7	6,8	5
	OUGANDA		5,5	6,9	4,4	5,7	6,7	5,4
Inflation moyenne annuelle	BURUNDI	5	16,1	-1,3	10,3	8	13,4	2,8
	KENYA		8	2	9,8	11,6	10,3	14
	RWANDA		4,7	2,2	7,4	12	9,2	5,5
	TANZANIE		9,8	4,6	4,4	4,1	4,4	5,8
	OUGANDA		4,8	-2	5,7	5	8	6
Compte courant EN % du PIB	BURUNDI	5	-10,3	-17,5	-21,1	-25,5	-34,2	-36
Exclus dons	KENYA		-3,2	2,2	-0,6	-1,4	-3	-3
	RWANDA		-16,8	-16,6	-19,2	-18,2	-19,4	?
	TANZANIE		-12,3	-9,4	-8,2	-7,5	-9,7	-13
	OUGANDA		12,8	-13,2	13,2	-11	-10,6	-9,9
Déficits budgétaires en % PIB	BURUNDI	5	-7,1	-5,7	-13,8	-19,7	-16,7	?

Exclus dons	KENYA		-1,8	-3,9	-3,6	-1,3	-3,4	-4,2
	RWANDA		-9,1	-9,1	-10,5	-12,3	-13,4	-13
	TANZANIE		-4,5	-5,1	-7,2	-8,6	-10,4	-10
	OUGANDA		-8,7	-12,3	-10,9	-10,7	-8,5	-7,8
Epargne en	BURUNDI	20	-3,3	-9,7	-8,7	4	-23,1	-20
pourcentage	KENYA		6,2	4,9	6,2	7,1	6,8	5,8
	RWANDA		-0,6	0	-0,8	2,2	2,3	0,5
du PIB	TANZANIE		5,8	11,8	14,5	13,6	11,7	10,5
	OUGANDA		7,5	4,8	5,7	8,7	7,2	8,6
Dettes des	BURUNDI	15	139,1	179,9	224	207,3	177,3	159
créditeurs								
officiels en % du	KENYA		38	35,1	31,7	29,5	25,4	20
PIB	RWANDA		67,3	85,3	93,4	91,7	70,1	14
	TANZANIE		83,4	54,2	54,2	50,9	48,1	48,8
	OUGANDA		57,4	62,1	63,1	63,2	44,4	41,4
Réserves en mois	BURUNDI	6	4,9	5	4,9	3,5	3,3	2,4
d'importations	KENYA		2,8	3,8	4,2	3,3	3,1	3,6
	RWANDA		4,8	0,9	5,6	7,2	7,3	5,8
	TANZANIE		4,6	8,3	10,1	9,3	6,4	5,3
	OUGANDA		6,9	7,2	7,8	8,3	6,8	6,1

Source : Publication EAC, 2006

Annexe 3 : Macro-Economic Performance and Convergence Criteria under the AMCP

AMCP Target for Stage II (2004-08)	Sub-regional Member	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Primary Criteria												
Overall budget deficit/GDP ratio (excluding grants) of less than 5 per cent	Burundi	-4.9	-3.8	-3.4	-6.2	-8.7	-12.2	-16.6	-20.0	-14.2	-14.5	-18.9
	Kenya	-2.6	-1.2	-0.1	0.4	-4.0	-2.8	-4.7	-2.1	-1.0	-4.6	-2.5
	Rwanda	-2.2	-6.6	-9.9	-9.2	-9.8	-11.4	-9.6	-11.2	-12.0	-10.5	-13.1
	Uganda	-7.5	-5.9	-6.1	-9.3	-10.2	-12.8	-11.3	-11.1	-9.0	-8.6	-7.0
	Tanzania *				-5.1	-4.3	-4.3	-6.9	-8.1	-9.3	-11.2	-9.0
Inflation rate of less than 10 per cent	Burundi				24.3	9.3	-1.3	10.7	8.3	13.2	2.7	8.3
	Kenya	6.6	9.8	5.5	5.2	5.5	2.7	2.8	3.2	5.4	3.9	5.2
	Rwanda(Overall)	12.0	6.2	-2.4	2.1	3.4	2.0	7.4	12.0	9.2	8.9	9.1
	(Underlying)	-	-	-	-	-	-	-	5.0	2.9	4.0	9.7
	Uganda (Headline)			0.20	5.85	4.50	-2.01	5.66	5.00	7.99	6.60	7.44
	Uganda (Underlying)			2.29	4.76	4.89	2.06	2.99	5.07	4.70	4.42	6.87
	Tanzania *			7.9	6.0	5.2	4.5	5.3	4.7	5.5	7.3	7.0

Contain Central Bank financing of budget to less than 10 per cent.	Burundi				-	-	-	-	-	-	-	-
	Kenya	-	-	-	-	-	-	2.1	-4.1	1.8	1.8	0.0
	Rwanda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Uganda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Tanzania *											

AMCP Target for Stage II (2004-08)	Sub-regional Member	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
External reserves of equal to or more than 3 months of imports of goods and services	Burundi	9.6	4.5	4.4	3.7	2.2	5.8	4.9	3.4	3.5	3.2	5.1
	Kenya	2.5	2.5	2.9	2.9	3.2	3.4	3.6	4.1	4.0	4.2	4.8
	Rwanda	3.9	4.8	4.8	5.4	5.9	8.2	6.2	7.3	7.3	6.8	6.9
	Uganda	5.2	6.2	6.7	6.5	7.3	6.5	6.3	4.9	5.0	6.7	6.9
	Tanzania *				5.7	6.6	8.6	9.4	7.7	6.4	5.3	5.1
* observer												
	Secondary Criteria											
Domestic fiscal receipts/GDP ratio of equal to or more than 20%.	Burundi	15.4	18.5	17.3	18.4	20.3	18.3	18.6	20.7	18.5	16.6	19.9
	Kenya	20.5	21.4	19.6	19.0	19.3	19.1	19.4	21.0	21.5	20.6	22.5
	Rwanda	9.8	10.0	9.5	10.1	11.7	12.4	12.0	11.8	12.2	11.8	13.0
	Uganda	12.8	10.6	11.6	11.3	10.9	12.2	12.2	12.7	12.6	13.1	13.7

	Tanzania *			10.4	10.2	10.7	10.7	10.8	11.2	11.9	12.5	14.1	
Salary mass/total domestic fiscal receipts ratio of less than 35%.	Burundi				36.1	35.5	42.1	44.1	43.8	45.9	49.0	55.4	
	Kenya	32.3	34.6	32.2	36.9	35.4	39.5	40.4	37.6	36.4	35.8	34.5	
	Rwanda	58.0	43.8	54.1	56.0	48.9	42.5	38.4	33.0	28.3	29.9	30.2	
	Uganda	30.4	31.9	35.9	37.0	40.1	43.8	42.7	40.9	40.4	38.2	37.0	
	Tanzania *	34.8	35.3	31.4	36.7	33.1	32.8	32.7	31.7	31.0	30.9	35.6	
The sourcing of minimum of 20% government investment capital from fiscal receipts.	Burundi				-	-	-	-	-	-	-	-	
	Kenya	18.2	19.3	16.3	10.4	17.7	12.7	20.6	14.8	16.4	23.3	24.0	
	Rwanda	0.2	3.8	8.4	2.2	4.7	4.4	7.4	20.2	21.4	17.1	23.0	
	Secondary Criteria												
	Uganda	76.8	82.1	79.5	71.5	38.7	57.7	59.7	62.9	39.5	35.3	42.4	
	Tanzania *												

AMCP Target for Stage II (2004-08)	Sub-regional Member	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Interest rates - The maintenance of positive real interest rates	Burundi	2.4	-0.5	8.6	-10.3	4.8	14.6	3.0	4.5	-3.6	6.2	0.0
	Kenya	-	-	15.5	7.7	5.5	5.5	-1.2	-3.0	-2.2	-8.6	
	Rwanda	6.9	5.1	13.6	7.4	10.1	10.5	9.1	4.0	-1.8	-0.7	-1.4
	Uganda	0.7	7.7	2.4	10.0	3.8	11.0	12.7	6.0	4.2	-1.0	2.9
Weighted average yield on Treasury bills (average)	Tanzania *				4.3	-0.4	-0.6	1.0	3.8	5.8	4.6	7.8
Short term lending rate (average)	Tanzania *				14.1	14.6	10.3	11.0	10.7	10.9	8.4	7.4
12-month deposit rate (average)	Tanzania *				4.1	1.7	1.4	0.0	2.0	1.2	1.0	
Maintenance of real exchange rate stability	Burundi						82.7	73.8	71.0	79.9	81.7	88.9
	Kenya	-6.2	-5.1	9.3	0.5	-1.8	-0.2	0.7	3.3	-10.7	-8.0	
	Rwanda (1995=100)	-5.6	3.5	-11.1	-8.0	18.5	-7.7	-12.7	5.8	-5.5	5.4	15.2
	Uganda (REER,2000=100)		6.0	6.8	5.5	-1.7	-1.5	19.0	2.0	-1.6	3.4	-3.4
(2001=100)	Tanzania *						10.0	9.1	10.0	8.0	16.0	3.0

AMCP : Programme de coopération monétaire des Pays Africains

Source : Rapport de la réunion des gouverneurs des Banques centrales d'Afrique, Région Est, Ile Maurice, Août 2008

LISTE DES PERSONNES AYANT FOURNI LES DONNEES

1. Jean Marie BUKWARE, Conseiller au Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat, Commerce extérieur. Point focal du Ministère au niveau de l'East African Community et Participe aux négociations sur le Marché Commun.
2. Jérémie NDAYIZIGA, Membre du comité qui participe aux négociations sur le Marché commun de l'East African Community.
3. Damien MVUYEKURE, Membre du comité consultatif et participe aux consultations populaires sur la Fédération Politique de l'EAC.
4. Patrick NDAYISHIMIYE, Inspecteur, Département des Impôts, cellule de réformes fiscales au Ministère des Finances et de la Coopération au développement
5. Pascal KIRAHAGAZWE, Inspecteur, Département des Impôts, cellule des réformes fiscales au Ministère des Finances et de la Coopération au développement
6. Pasteur MPAWENIMANA, Chef du service Système intégré de gestion des finances publiques, SIGEFI
7. Cyprien NTIBAHANUZA, Directeur du Commerce extérieur au Ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat.
8. Valérie SINIREMERA, Consultante ayant travaillé sur l'intégration du Burundi à l'EAC : « ASSESSMENT OF THE IMPLEMENTATION OF THE EAC CUSTOMS UNION REPORT »
9. Gaspard GACIYUBWENGE, Consultant ayant participé à la préparation des aspects légaux sur le projet de chemin de fer qui va relier les pays de l'EAC
10. Félix NIYONZIMA, Cadre de la BRB participant aux réunions de l'EAC dans le cadre des réformes du secteur bancaire

11. Pierre NTIRABAMPA, Directeur Général du travail, Expert ayant participé aux travaux préparatoires des réunions du Conseil des Ministres de l'EAC sur la libre circulation des personnes et sur l'emploi
12. Cyprien MBONIGABA, Homme d'affaires (Exportateur) et Consultant ayant travaillé sur l'EAC.
13. Hélménégilde NDIKUMASABO, Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat du Burundi et Membre du Comité consultatif national sur la Fédération politique de l'EAC.
14. Cyrille SIGEJEJE, Ex secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat du Burundi et Administrateur Directeur Général de la Banque de Gestion et de Financement.
15. Ambassadeur Pierre Claver NDAYICARIYE, Consultant indépendant
16. Evariste NGAYIMPENDA, Recteur de l'Université du Lac Tanganyika
17. Colonel Athanase MBONIMPA, Chargé de projet « Fond Fiduciaire des Nations Unie pour la Consolidation de la Paix », au niveau du Ministère de la défense nationale et des Anciens combattants (UN-PBF/MDNAC) et, Professeur d'Université.
18. Julien NIMUBONA, Politologue et Chercheur professionnel à l'IDEC

Impact de l'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine.

Quelques éléments des Termes de référence

1. Contexte et justification.

Dans le souci de répondre aux impératifs conjoncturels d'Intégration régionale et de Mondialisation, le Burundi a officiellement intégré, en 2007, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC). Il a été admis au sein de cette organisation lors du 8^{ème} sommet des Chefs d'Etat, organisé le 30 novembre 2006.

Créée pour la première fois en 1967 avant d'être dissoute dix ans plus tard, cette Communauté a été reconstituée en 2001 à Arusha par la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda.

Le Burundi est donc membre effectif de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est. Cependant même si les explications générales ont été données, l'opinion nationale reste encore peu informée sur les perspectives d'impact global de cette adhésion sur le développement du Burundi étant donné que les retombées de ce choix se veulent plutôt globales.

C'est dans le souci d'éclairer davantage l'opinion et de calmer les appréhensions de la population ou des industriels burundais, qui se disent encore insuffisamment préparés pour affronter la concurrence avec les solides industries de la quasi-totalité des pays membres de cette communauté, que l'Observatoire de l'Action Gouvernementale entend commander une étude prospective sur les répercussions de cette intégration sur la sécurité, l'économie ainsi que la circulation des personnes, des biens et des services.

2. Objectifs de l'étude.

a) Objectif global

L'objectif global de cette analyse est de contribuer à éclairer l'opinion sur les perspectives d'impact global de l'adhésion du Burundi à la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est.

b) Objectifs spécifiques

Eclairer l'opinion publique sur la nécessité d'adhérer à la EAC ;
Identifier les contraintes, les risques et les atouts de l'adhésion du Burundi sur la sécurité, l'économie et la circulation des personnes, des biens et des services ;
Eclairer les industriels ou autres opérateurs économiques sur les moyens de profiter de cette ouverture ;
Indiquer les mécanismes d'évaluation de l'effet EAC sur le marché et l'économie nationale.

Résultats attendus

L'opinion publique est informée sur l'importance de l'adhésion du Burundi à la EAC ;
Les décideurs et les opérateurs économiques sont éclairés sur les contraintes, les risques et les atouts qui accompagnent l'adhésion du Burundi à la EAC ;
Les mécanismes d'évaluation de l'effet EAC sur le marché et l'économie nationale sont mis au point ;
La population est informée sur l'impact de cette adhésion sur les différents aspects de la vie du pays.

4. Mandat du Consultant

Le Consultant a pour mandat de faire une analyse de l'impact de l'adhésion du Burundi à la communauté des Etats d'Afrique de l'Est sur la sécurité, l'économie ainsi que la circulation des personnes, des biens et des services.

Pour ce faire, il devra :

- Proposer un calendrier de travail et de présentation des rapports d'étape ;
- Faire une note de compréhension des termes de référence ;
- Présenter les rapports d'étape et discuter avec le comité de pilotage de l'OAG ;
- Faire une présentation publique du rapport provisoire en séance de validation ;
- Intégrer les suggestions issues de la séance de validation dans le rapport final ;
- Remettre un document et une copie électronique du rapport final à l'OAG.

5. Profil du Consultant

Le candidat doit justifier d'une formation universitaire de niveau licence au moins de préférence dans les sciences politiques, économiques, relations internationales, en droit, dans les sciences administratives ou les sciences apparentées. Il doit disposer d'une expérience pertinente dans la recherche et dans le domaine de l'intégration régionale.

6. Durée de l'étude.

La durée de l'étude est de 20 jours calendriers à dater du jour de la signature du contrat. Toutefois, le consultant peut proposer un délai plus court.